
Rapport

Octobre 2016

Pour une optimisation des relations entre l'agriculture et l'agroalimentaire en Normandie

Président

Jean-Dominique Wagret

Rapporteur

Hervé Fleury

Chargé de mission

François AUBRY

Sommaire

Sommaire	3
Auditions et remerciements	5
Composition de la 6^e commission	7
Avis	9
Introduction	11
1. L’agriculture et l’agroalimentaire, des secteurs économiques majeurs en Normandie	15
1.1. L’agriculture en Normandie, un secteur fortement développé et diversifié	15
1.2. Un secteur agroalimentaire très présent en Normandie	17
2. Les grandes filières agricoles et agroalimentaires normandes : specificités et problématiques de leurs relations	19
2.1. La filière lait.....	20
2.2. La filière viande.....	23
2.3. Les filières céréales, légumières, pomme de terre et betteraves.....	25
2.4. La filière cidricole	27
2.5. La filière bio	29
2.6. Produits de la mer et aquacoles	31
3. Orientations et préconisations en faveur d’une optimisation des relations entre l’agriculture et le secteur agroalimentaire en Normandie	32
3.1. Un contexte, des facteurs et des perspectives aléatoires	33
3.2. Recherche, innovation, qualité, formation, promotion, soutien étendu des collectivités, économie circulaire ... vecteurs d’un développement conjugué de l’agriculture et de l’agroalimentaire	34
3.3. Préconisations et orientations concernant les grandes filières agricoles et agroalimentaires normandes.....	39
Conclusion	46
Déclarations des groupes	49
A venir	51
Liste des sigles	53

Auditions et remerciements

Le CESER de Normandie remercie l'ensemble des personnes qui ont pris part à cette étude en acceptant de nous rencontrer ou de transmettre des informations. Nous tenons notamment à saluer (les titres et les fonctions spécifiés sont ceux des personnes au moment de leur entretien avec le CESER) :

Mme BESSON

Directeur de l'AREA Normandie

Mme BARDOUX

Directeur du CIRLAIT

Mme DAVID-BUCHET

Directeur d'IRQUA-Normandie

M. DUCLOMESNIL

Président de l'AREA Normandie

M. DUVAL

Président de la branche boissons d'AGRIAL

M. FOSSEY

Président d'Isigny-Sainte-Mère

M. JULIEN

Président de la Coopérative de Creully

M. LAFONT

Responsable du service économie de la CRAN

M. LEBAUDY

PDG de la Biscuiterie de l'Abbaye

M. LÉBOULANGER

CNIL

M. LECESNE

Responsable approvisionnement lait de SAVENCIA

M. LECUIR

Président de l'OP des Trois Vallées

M. LEMOING

Secrétaire Général d'Isigny-Sainte-Mère

M. MANNER

Directeur de Normandie-Fraîcheur-Mer

Mme MOUSSEL

Chargée de mission Interbio Normandie

M. MARIETTE

Directeur communication AGRIAL

M. OUVRY

Directeur exploitation Cap Seine

M. QUILICHINI

Directeur d'INTERBEV

M. TURMEL

Président du CIRLAIT

Enfin, Mr Jean-Dominique Wagret (Président de la commission n°6 Développement économique-Energie) et Mr Hervé Fleury (rapporteur) remercient vivement les membres du groupe de travail qui ont participé à cette réflexion (Mmes Geneslay et Pichereau-Quentin, MM Billon, Genissel, Lefevre et Sanson) ainsi que les membres de la commission n°6.

Composition de la 6^e commission

Développement économique, énergies.

Monsieur Jean-Dominique **WAGRET** :
Président de la commission

Monsieur Serge **BOUFFARD** : Vice-président

Monsieur Michel **BIENFAIT** : Secrétaire

Monsieur Nicolas **BENIES**

Monsieur Jean-Pierre **BILLON**

Madame Lydie **BRIDE**

Monsieur Bertrand **BRULIN**

Monsieur Jean-Marc **BUSNEL**

Monsieur Régis **CHALUMEAU**

Madame Patricia **DOCAIGNE**

Monsieur Christophe **DORÉ**

Monsieur Philippe **ENXERIAN**

Monsieur Hervé **FLEURY**

Monsieur Olivier **FLEUTRY**

Madame Fabienne **FOLLIOT**

Monsieur Daniel **GENISSEL**

Monsieur Alain **GERBEAUD**

Monsieur Gérard **GILBERT**

Monsieur Marc **GRANIER**

Madame Julia **GUILLAS**

Madame Anne-Cécile **GUITTON**

Monsieur Christian **HÉRAIL**

Monsieur Rodolphe **JOIGNE**

Monsieur Gérald **LEBAUDY**

Monsieur Jean-Claude **LECHANOINE**

Monsieur Daniel **LEFEBRE**

Madame Sabine **LEFEBVRE**

Madame Florence **LE LEPVRIER**

Monsieur Pierre **LENGANEY**

Madame Catherine **LILLINI**

Madame Laurence **MEUNIER**

Monsieur Bernard **MINERBE**

Monsieur Jean-Yves **MULLER**

Monsieur Jean-François **OSMOND**

Monsieur Patrick **PERCEPIED**

Madame Aline **PICHEREAU QUENTIN**

Monsieur Jean-Marie **PIRANDA**

Madame Delphine **ROBIN**

Monsieur Patrick **ROLLET**

Monsieur Gérard **SABBAGH**

Madame Arlette **SAVARY**

Monsieur Charles **VIMBERT**

Madame Caroline **VOLLE COLOMER**

Monsieur Sébastien **WINDSOR**

Avis

Adopté à la séance plénière du
29 septembre 2016 par 124 voix
« pour » et 11 abstention

Introduction

Parmi les secteurs économiques qui caractérisent le plus la Normandie, l'agriculture et l'agroalimentaire occupent une place de choix. Ce sont en effet des activités qui participent indéniablement à l'image de marque et à la notoriété de la région, qui sont particulièrement développées tant en termes d'emplois que de création de valeur ajoutée et qui sont réparties de façon plutôt harmonieuse sur l'ensemble du territoire régional. Elles contribuent enfin et de façon significative à l'existence en région d'une large palette d'activités économiques et en particulier sont constitutives de relations étroites et d'effets d'entraînement entre secteurs primaires, secondaires et tertiaires.

Quelques chiffres suffisent pour illustrer de manière probante la dimension économique majeure de ces secteurs : 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 67 000 emplois (principalement des non salariés) pour l'agriculture selon le recensement général de l'agriculture 2010 ; environ 8 milliards d'euros et près de 30 000 emplois (dont 28 000 salariés) en 2013 pour les activités agroalimentaires. Rapportées au PIB régional 2013, ces activités représentaient environ 14 % de celui-ci. Ces secteurs sont en outre constitutifs de courants d'exportations considérables évalués généralement à plus de 3 milliards d'euros par an et représentant plus de 10 % des exportations régionales totales. En la matière, le port de Rouen occupe la première place européenne pour les exportations de céréales (7,6 millions de tonnes en 2014/2015). Enfin, les activités agroalimentaires reposent sur un maillage diversifié d'entreprises au sein duquel TPME, PME et grands groupes coopératifs et privés, nationaux et internationaux se côtoient.

Il s'agit donc pour la Normandie d'une véritable force économique dont bien des régions ne disposent pas de façon aussi notable et dont la globalité et la variété doivent être considérées comme remarquables. Il faut de surcroît souligner qu'en élargissant le champ de la saisine aux activités primaires et secondaires liées au domaine maritime¹, l'éventail de productions et de capacités de transformation agroalimentaire présentes en Normandie est tout à fait considérable.

Si l'importance économique de ces activités d'ordres primaire (agriculture, pêche et conchyliculture) et secondaire (agroalimentaire) est pour la Normandie indéniable, il est également intéressant de s'y intéresser sous l'angle de leur dynamisme, de leurs connexions et de leurs facultés mutuelles de développement. En effet et c'est l'objet même de la demande du Conseil régional, au moment où le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) s'élabore, il convient de réfléchir aux possibilités des activités agricoles, plus largement du secteur primaire, et agroalimentaires de se rapprocher, de se conjuguer plus encore et finalement d'optimiser leurs potentiels respectifs. En l'occurrence, le fait que des productions primaires puissent donner lieu en région à des transformations plus ou moins élaborées doit être considéré comme un facteur d'allongement de la chaîne de valeur et donc de création accrue de richesses et d'emplois.

En l'occurrence, il s'agit pour le CESER, sur la base d'un état des lieux condensé des activités et des productions primaires et agroalimentaires présentes en Normandie, d'évaluer le degré d'intrication de celles-ci, certaines productions primaires donnant lieu à transformation sur place, d'autres non tandis que certaines activités agroalimentaires régionales font appel à des matières premières extérieures.

¹ Pour le seul secteur primaire, la pêche et la conchyliculture représentent en Normandie environ 4 500 emplois et près de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires.

L'intérêt d'une telle réflexion est en particulier de mettre en évidence les pertes en ligne ou les insuffisances dont pâtissent chacun des deux grands secteurs que sont l'agriculture et l'agroalimentaire normands ; ainsi, faute d'activités de transformation régionale, certaines productions ne trouvent pas ou peu de débouchés en région, et sont ainsi seulement valorisées en tant que matière première. De façon comparable, en raison de l'absence ou de l'insuffisance de certaines productions primaires, des domaines de transformation agroalimentaire ne sont pas ou peu présents en région. Ces connexions parfois insuffisantes ne sont pas toujours imputables à des carences quantitatives ou qualitatives des secteurs de la production ou de la transformation. Elles peuvent aussi trouver leurs origines dans des motifs structurels : absence ou faiblesse en termes d'organisation de producteurs -OP-, recours à des pratiques commerciales par trop individualistes ou opportunistes déterminant un usage limité de procédures de contractualisation entre producteurs et transformateurs, logistique de regroupement ou d'approvisionnement déficiente...

S'il est intéressant de mettre en évidence certaines des insuffisances ou des carences limitant la valorisation agroalimentaire des matières premières primaires, il est non moins profitable de faire valoir les bonnes pratiques, d'opérer des préconisations et d'esquisser des orientations susceptibles de contribuer à une optimisation des liens entre le secteur primaire et l'agroalimentaire régional.

Il convient cependant dans cette introduction de fixer des limites à cet exercice de réflexion. Tout d'abord, l'amélioration souhaitable des relations entre secteur primaire et activités agroalimentaires régionales ne doit pas conduire à considérer leurs relations sous un angle régionalement autarcique. En effet, l'économie normande s'inscrit dans un contexte ouvert d'échanges économiques, soit interrégionaux, soit internationaux. Proposer des approches visant à des relations confinées principalement à l'espace régional serait totalement illusoire et contraire aux réalités économiques.

12

Il est à ce propos parfois délicat voire impossible d'apprécier statistiquement et donc quantitativement l'importance et la part des productions primaires régionales utilisées et transformées par les industries agroalimentaires normandes. Si cette comptabilité existe dans le domaine animal (on sait combien de têtes de bétail élevées en Normandie sont traitées dans les abattoirs régionaux), il n'en est pas de même par exemple dans le cas des productions végétales.

Ensuite, si le CESER est favorable à une intensification des relations entre l'agriculture et l'agroalimentaire normands, il n'ignore pas que cette évolution est essentiellement tributaire d'initiatives entrepreneuriales tant à l'amont qu'à l'aval. Ce sont donc des porteurs de projets, individuellement ou de façon regroupée, qui contribueront à l'émergence de productions ou de produits transformés nouveaux, l'action publique facilitant ou accompagnant l'épanouissement de ces initiatives.

Il est également nécessaire de prendre en compte le contexte de crise aigüe et les mutations particulièrement profondes qui affectent actuellement, et sans doute durablement, l'économie agricole dans ses principaux secteurs de production que sont le lait, la viande et les céréales. Dès lors, la vision qu'il est possible d'avoir de l'avenir à moyen et à long termes de ces secteurs est particulièrement aléatoire et rend plus que délicate le recueil et l'énoncé tant d'orientations que de préconisations.

Enfin, s'il est possible d'envisager des voies d'évolution favorables au développement des relations entre secteurs primaire et agroalimentaire régional, il ne faut pas oublier que le développement des différentes activités économiques concernées par cette réflexion reste majoritairement dépendant de la grande distribution laquelle assure une grande partie des débouchés aux différentes

productions régionales qu'elles soient transformées ou non. Or le système actuel de formation et de négociation des prix, lesquels rémunèrent tant les producteurs que les transformateurs, rend ces derniers très inféodés aux quatre ou cinq grandes centrales d'achat aujourd'hui opérationnelles en France. Dès lors, dans la mesure où les produits concernés s'inscrivent dans un contexte très concurrentiel et assez peu susceptible d'innovation de rupture, les marges de développement apparaissent relativement contraintes.

La réflexion du CESER sur l'optimisation des relations entre l'agriculture (et plus largement le secteur primaire) et les activités agroalimentaires normandes reposera sur plusieurs approches successives :

- tout d'abord, l'avis-rapport du CESER s'appuiera sur une présentation condensée des secteurs primaires et agroalimentaires présents en Normandie ;
- ensuite, il sera procédé à une approche par grands secteurs (lait, viandes, céréales, secteur bio, produits d'origines maritime et aquacole, ...) mettant en évidence leurs spécificités, les bonnes pratiques et les problématiques rencontrées ;
- enfin, un dernier développement sera consacré aux préconisations et aux orientations favorables à une optimisation des relations entre agriculture et agroalimentaire sur la base d'une distinction entre propositions d'ordre générique valables donc pour la plupart des filières et d'autres plus spécifiques à chacune d'entre elles.

1. L'agriculture et l'agroalimentaire, des secteurs économiques majeurs en Normandie

Il est utile à la compréhension des relations qu'entretient l'agriculture régionale avec le secteur agroalimentaire de dresser un portrait détaillé quoique succinct des spécificités de l'agriculture régionale et du secteur de la transformation agroalimentaire.

1.1. L'agriculture en Normandie, un secteur fortement développé et diversifié

Selon l'Enquête Structure², l'agriculture régionale était constituée en 2013 de 31 365 exploitations occupant plus de 2 millions d'hectares de SAU (Surface Agricole Utile) soit plus de 70 % du territoire régional, ratio plaçant en ce domaine la Normandie en tête des régions françaises. Le nombre d'exploitations a, depuis 2010, diminué³ et va sans doute continuer de s'infléchir pour des motifs à la fois imputables aux difficultés de ce secteur et à une tendance avérée à la concentration.

En termes de population active, si l'on se réfère aux données issues du RA 2010, on comptabilisait 43 423 chefs d'exploitation ou coexploitants et 24 000 personnes, non exploitantes, dont des salariés, travaillant de façon permanente au sein des exploitations normandes.

Au titre des spécificités, il faut souligner que la population active agricole, du moins celle des chefs d'exploitations et des coexploitants, est caractérisée par un certain vieillissement ; en effet, plus de 58 % d'entre eux avaient en 2010 plus de 50 ans, et 28 % plus de 60 ans. Cette particularité trouve sa principale explication dans un nombre d'installations dans l'absolu faible puisque rarement supérieur à 400 par an ces dernières années, qui plus est en diminution notable dans l'Eure et en Seine-Maritime⁴. Le nombre de salariés, quant à lui, était évalué à 10 400. Globalement, la production agricole normande procurait ainsi une activité à plus de 67 000 personnes (hors CUMA, ETA et services de remplacement⁵). Ces actifs représentent un total de 46 000 UTA⁶.

En termes de structures d'exploitation, comme précédemment signalé, la Normandie agricole se distingue par un nombre encore important d'exploitations (31 365 en 2013) mais dont l'évolution est tendanciellement orientée à la baisse. A l'exception du secteur des céréales-oléagineux-protéagineux, dont le nombre d'exploitations a crû de 8,0 % entre 2000 et 2010, toutes les autres orientations agricoles connaissent en la matière des diminutions significatives. Ainsi, les exploitations spécialisées dans le lait ont diminué en dix ans de 38 % passant de 11 609 à 7 234 ; celles orientées dans le domaine de la viande bovine ont diminué de façon plus forte encore de 10 290 à 5 703. Plus généralement, on assiste à un développement des cultures de vente au détriment des surfaces fourragères, mouvement de substitution plus rapide qu'ailleurs.

² Réalisée par les services du ministère de l'Agriculture, l'Enquête Structure a pour objet d'actualiser les données du Recensement de l'Agriculture (RA) de 2010. Toutefois, elle ne couvre pas tous les domaines abordés dans le RA.

³ Pour mémoire, elles étaient 52 017 lors du RA 2000.

⁴ Sur la période 2010-2014, les installations ont crû de 5 % dans le Calvados, de 23 % dans la Manche et de 39 % dans l'Orne. En revanche, elles ont baissé de 26 % dans l'Eure et de 42 % en Seine-Maritime. Ces évolutions valent également pour les installations aidées.

⁵ Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole, Entreprises de Travaux Agricoles.

⁶ Unités de Travail Annuel, équivalent agricole du temps plein

De façon détaillée, les principales orientations des moyennes et grandes exploitations⁷ étaient en 2013 les suivantes :

- 32 % en bovins-lait ;
- 5 % en bovins-viandes ;
- 8 % en bovins mixte;
- 6 % en ovins, caprins et autres herbivores ;
- 25 % en grandes cultures.

De la sorte, le nombre d'exploitations a globalement diminué de 39,7 % entre 2000 et 2013 tandis que la SAU était affectée que d'une baisse de 3,8 %. Consécutivement a-t-on assisté à une augmentation de la taille moyenne des exploitations (toutes tailles comprises) de 39,6 ha à 64,0 ha traduisant un mouvement de concentration lequel est observé partout en France. Plus précisément, les quelque 20 000 moyennes et grandes exploitations répertoriées en région valorisent 95 % de la SAU. Enfin, le prix à l'hectare des terres ne cesse de croître (de + 1 % dans l'Orne entre 2012 et 2013 à + 7 % dans la Manche) pour s'établir entre 5 770 euros dans l'Orne et 8 920 euros en Seine-Maritime avec des montants parfois largement supérieurs à 10 000 euros (Plaine nord de Caen, Pays de Caux, ...).

Signe également de ces mouvements de concentration, le nombre d'exploitations sociétaires (GAEC, EARL, SCEA, ...) progresse pour représenter presque la moitié des exploitations de tailles moyenne et grande. Ce développement des formes sociétaires participe également à la baisse du nombre des exploitations.

16 En termes de productions et de création de richesses, comme précédemment signalé, le produit agricole en 2013 s'élevait à près de 4 milliards d'euros hors aides et activités de services. Pour plus de la moitié de son montant, il repose sur le couple bovin-lait, soit 34 % pour le lait et 20 % pour les productions bovines. Les activités porc (5 %) et volailles (2 %) viennent compléter les productions animales. Les productions végétales représentent 36 % du produit agricole total dont la moitié pour les seules céréales, 6 % pour les oléo-protéagineux et 5 % pour les plantes industrielles. S'il fallait territorialiser ces différentes productions, il est possible de considérer que l'ex Basse-Normandie repose sur le couple bovin-lait tandis que l'ex Haute-Normandie affiche une activité grandes cultures considérable.

La Normandie se positionne dans le trio de tête pour un certain nombre de productions : lait, crème, beurre, viandes bovines (bœuf), mais aussi pommes à cidre, lin textile, poireaux, carottes, choux, ... et détient un grand nombre de productions sous signes de qualité : Appellations d'Origine Protégée -AOP- au nombre de 14 pour le lait et la crème d'Isigny, pour les fromages (Camembert, Neufchâtel, Livarot), pour les agneaux de pré-salé, pour les cidres, pommeau et Calvados, Elle compte aussi 7 Indications Géographique Protégée (IGP) et 14 « Label Rouge ». La Normandie se situe donc en première position des régions françaises pour les démarches de qualité. De la sorte, environ 2 300 exploitations conventionnelles et plus de 1 250 exploitations bio sont concernées par ces démarches.

Malgré ces productions de masse et l'importance des productions sous signes de qualité, l'évolution de la valeur ajoutée de l'agriculture normande est orientée à la baisse. Toutefois, il est utile souligner que les circuits courts connaissent ces dernières années une croissance indéniable et doivent être

⁷ Exploitations dont la production brute standard (PBS) est supérieure ou égale à 25 000 euros.

considérés comme une forme de commercialisation et de valorisation des produits agricoles (en l'état ou transformés sur l'exploitation) complémentaire des circuits longs.

Il faut enfin signaler que le produit agricole est nécessairement fluctuant d'une année sur l'autre et ce pour au moins trois raisons. D'une part, selon les conditions météorologiques, les rendements et donc les volumes évoluent ; d'autre part, les prix de ventes eux aussi connaissent des évolutions étant de plus en plus connectés aux prix mondiaux. Enfin, les dispositifs financiers propres à la Politique Agricole Commune sont désormais caractérisés par des diminutions.

Pour compléter ce rapide tour d'horizon, il est nécessaire de rappeler que l'agriculture normande est également composée d'activités de production ne donnant pas lieu ou de façon très modeste à des formes de transformation alimentaire. Il en va ainsi des activités équine (si l'on fait abstraction de l'élevage à des fins hippophagiques), essentiellement orientées avec plus de 100 000 chevaux répertoriés vers la compétition et le loisir et positionnant la Normandie au premier rang en France et au deuxième rang en Europe, du lin (à l'exception du lin oléagineux) à des fins notamment textiles, de la production de colza et de tournesol (à l'exception de celle réservée à l'alimentation humaine) principalement pour la production de biodiesel (avec la présence à Grand-Couronne de la plus grande unité française de production), de lubrifiants ou de dérivés pour l'industrie chimique. Enfin, la forêt et la filière bois, avec une surface régionale boisée supérieure à 500 000 hectares majoritairement composée de feuillus, déterminent des activités de menuiserie, d'ameublement et de bois d'industrie de même, bien sûr, que des débouchés en termes de bois-énergie.

Ces différentes activités de production ne feront pas l'objet dans cet avis-rapport d'analyses puisqu'elles ne donnent pas lieu (ou très peu) à transformations agroalimentaires.

Pour conclure cette présentation et plutôt que de procéder à une analyse détaillée de chacun des principaux secteurs contribuant à la structuration de l'agriculture normande, il est ici rappelé que des parutions comme Agriscopie et Agreste⁸ proposent avec précision chaque année un état des lieux chiffré et commenté de l'agriculture.

1.2. Un secteur agroalimentaire très présent en Normandie

Les activités agroalimentaires sont particulièrement développées en Normandie. De la sorte, en 2013, leur chiffre d'affaires cumulés était évalué à plus de 8 milliards d'euros ce qui positionnait la Normandie au 4ème rang national avec 6,8 % du chiffre d'affaires national des IAA. Elles comptaient dans leur rang pratiquement 830 entreprises et/ou établissements (dont 250 de plus de 10 salariés) et environ 28 000 salariés, soit de l'ordre de 17 % des effectifs salariés régionaux de l'industrie. Il faut souligner que l'agroalimentaire en Normandie a particulièrement bien résisté à la crise économique puisque les effectifs sont demeurés stables ces 5 dernières années et que la Normandie est, avec la Corse, la seule région française dans ce cas.

Si l'activité agroalimentaire constitue un secteur industriel fort en Normandie, sa répartition territoriale, du moins pour les établissements de tailles moyenne et grande, est loin d'être uniforme. La majorité des grands établissements est située à l'ouest d'une ligne Caen-Alençon avec une orientation dominante dans la transformation du lait et de la viande. Il faut également souligner la

⁸ Revues éditées respectivement par la Chambre Régionale d'Agriculture et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie.

présence en Vallée de Seine, de part et d'autre de la métropole rouennaise, d'établissements agroalimentaires dont certains se sont spécialisés dans la transformation de produits importés (café, thé, chocolat) ; enfin, entre Fécamp et Dieppe, plusieurs grandes unités agroalimentaires (Pasquier, Davigel, Delpeyrat, ...) sont implantées.

La région compte 36 établissements de plus de 200 salariés dont une partie relevant de grandes entreprises de dimension nationale voire internationale. Il s'agit là d'une des caractéristiques fortes de la Normandie au plan agroalimentaire. Ces implantations de grands groupes témoignent à la fois de l'importance et de la qualité des productions agricoles régionales mais aussi du supplément de notoriété et de promotion que procure à ces marques le fait d'être localisées en Normandie. De la sorte, de puissants groupes comme Lactalis, Nestlé, Bel, Danone pour le secteur laitier, Bigard-Charal-SOCOPA et ELIVIA pour la viande bovine, COPERL (avec Brocéliande) dans les salaisons, LDC (avec SNV) dans l'abattage et la transformation de volailles, Davigel pour les plats surgelés, Saint-Louis dans le sucre, Ferrero, Ségafrédo, Cargill, pour les produits sucrés... et des entreprises sous statut coopératif de dimension importante (Maîtres Laitiers du Cotentin, Agrial, Coopérative Isigny Sainte-Mère, Cap Seine, ...).

Contrepartie à certains égards préoccupante de cette spécificité, une part considérable et croissante des entreprises agroalimentaires normandes dépend de centres de décisions extérieurs dont les stratégies dépassent le cadre de la seule région de Normandie. Pour illustrer cette observation, il n'est que de citer le cas de la transformation de la viande bovine. Dans ce secteur, les établissements appartenant à une entreprise dont le centre de décision est extra-régional emploient 5 000 salariés soit près de 60 % des emplois salariés concernés. Ce taux n'est que 45 % en Bretagne et de 41 % en Pays-de-la-Loire. Dès lors, cette particularité n'est pas sans susciter des préoccupations.

18

Fortement influencées par l'amont agricole, les activités agroalimentaires sont particulièrement présentes dans les domaines de la transformation du lait et de la viande bovine. En ce qui concerne le lait, la transformation est dominée par les opérateurs relevant du secteur privé (deux tiers de la production) tandis que le secteur coopératif est plus présent dans l'activité de collecte. Une partie des produits transformés bénéficie d'AOP ce qui permet aux entreprises agroalimentaires normandes d'occuper des rangs flatteurs dans les domaines de la production de crème, de beurre, et de fromages frais de vache. La production de laits infantiles et d'ingrédients laitiers connaît également un réel essor. Dans le domaine de la viande, la Normandie dispose d'un appareil de primo-transformation (abattoirs) relativement satisfaisant dans la mesure où les équipements présents en région offrent une certaine variété de spécialités et de services. Une partie de ces abattoirs relève de grands groupes nationaux (Bigard, Elivia, LDC, ...). Mais dans l'absolu, la présence à proximité (en Bretagne notamment) d'abattoirs aux capacités plus importantes n'est pas sans occasionner une situation de concurrence soutenue.

Si les deux secteurs précédents (lait et viande) sont bien implantés en Normandie, le secteur de la transformation des productions végétales et en particulier des céréales l'est moins. Toutefois, avec le port de Rouen et accessoirement celui de Caen-Ouistreham, la Normandie dispose d'outils majeurs dans le domaine de l'exportation de blé et de l'importation de produits d'origine végétale. A cet égard, l'activité portuaire du pôle Rouen-Le Havre est à l'origine d'une production agro-alimentaire orientée vers les produits d'épicerie et la transformation de matières premières importées (chocolat⁹, thé, café, ...), secteur qui concentre près du quart des emplois agroalimentaires recensés en Seine-Maritime et Eure. Il est intéressant de compléter cet aperçu en indiquant que certaines

⁹ Plus de 30 % de la production nationale de chocolat sont réalisés en ex-Haute-Normandie.

entreprises développent des productions innovantes : nourriture pour animaux domestiques (Normandise¹⁰), légumes de 4^{ème} et 5^{èmes} gammes (Florette, Lunor, ...), plats cuisinés, produits traiteurs de la mer, ...

Du fait de leur spécialisation et de leur proximité de grandes plates-formes portuaires, les entreprises agro-alimentaires normandes sont présentes à l'exportation. Ainsi, 18 % du chiffre d'affaires des entreprises concernées (secteurs du lait, de la chocolaterie et des boissons principalement) sont liés à l'exportation en particulier à destination des pays européens.

2. Les grandes filières agricoles et agroalimentaires normandes : spécificités et problématiques de leurs relations

La première partie de cet avis-rapport a été consacrée à une présentation générale de l'agriculture et des activités agroalimentaires présentes en Normandie, présentation qui a eu pour but de préciser la place majeure qu'occupent ces deux secteurs au sein de l'économie régionale.

Cette deuxième partie permet de procéder à une approche plus détaillée, grand secteur par grand secteur, des spécificités et des problématiques principales rencontrées au sein des grandes filières que sont celles relatives à la viande, au lait, aux productions végétales (céréales, légumes, pomme de terre, betteraves, fruits à cidre) et aux productions bio. Le domaine des productions marines et aquacoles fera également l'objet d'une analyse puisque les activités de pêche et d'aquaculture¹¹, qui relèvent comme l'agriculture du secteur primaire, donnent également lieu à transformations agroalimentaires.

Il s'agit donc, outre les caractéristiques principales propres à chaque grand secteur, de signaler et de souligner en quoi les relations entre les activités de production et celles de transformation sont plus ou moins développées et quelles sont les problématiques qui les affectent. Autrement dit, l'analyse à laquelle procède le CESER consiste à évaluer le degré plus ou moins important d'intrication des activités de production et de transformation au sein de chaque grand secteur et de mettre en évidence les facteurs limitants, s'il en existe. Il convient à ce propos de rappeler qu'une partie des productions primaires régionales peuvent être valorisées de façon appréciable en étant commercialisées en frais (cas d'une grande partie des produits légumiers et de la pêche) ou en vente directe par le producteur.

Formellement, à l'issue de chaque sous-partie consacrée à un secteur particulier (lait, viande, ...), il sera opéré un rappel des éléments marquants caractérisant la relation entre production et transformation : bonnes pratiques ou au contraire spécificités, difficultés ou carences susceptibles de desservir ou de restreindre les effets d'entraînement.

¹⁰ Près de 500 emplois sur le site de Vire et une place de leader dans sa catégorie.

¹¹ Le secteur de la conchyliculture (productions d'huîtres, de moules et de palourdes) ne sera pas analysé car il ne donne pas lieu à activités de transformation.

2.1. La filière lait

Il s'agit de la filière agricole et agroalimentaire la plus développée et la plus présente en Normandie. Elle procurait en région en 2010¹² plus de 32 000 emplois directs (28 500 en équivalents temps plein –ETP- dont 22 000 au sein des exploitations agricoles).

Au plan agricole, elle intéresse plus de 11 000 exploitations dotées d'un cheptel laitier d'environ 580 000 têtes (16 % du cheptel laitier national) et majoritairement situées dans la partie occidentale de la région et en particulier dans le département de la Manche (1^{er} département laitier français). Consécutivement, la production de lait de vache (3,6 milliards de litres par an) génère un tiers du produit agricole régional, soit en 2014 de l'ordre de 1,5 milliard d'euros. 64 % des livreurs normands de lait à l'industrie (au nombre de 8 900) sont des exploitations spécialisées. Cette spécialisation est la conséquence d'un taux important de restructuration de la production laitière puisque le nombre d'exploitations a diminué entre 1984 (année d'instauration des quotas laitiers) et 2012 d'environ 80 %. Néanmoins, ce processus est au plan régional moins prononcé qu'ailleurs. Autre facteur à prendre en compte, la production laitière moyenne par vache a crû de 35 % depuis 2000. D'une façon générale, la production moyenne par exploitation est passée durant la même période de 78 000 à 420 000 litres par an.

Plus généralement, l'importance de la production laitière normande a déterminé l'implantation et le développement d'un nombre considérable d'entreprises de transformation. Il existe ainsi 35 entreprises de transformation laitière employant plus de 20 salariés (et une soixantaine tous effectifs compris) qui procurent un emploi direct à environ 6 500 personnes soit plus de 20 % de l'emploi agroalimentaire normand.

20

La Normandie est ainsi le premier bassin français producteur de fromages frais de vache et les produits finis ultra-frais (fromages frais, yaourts) représentent à eux seuls 44 % des fabrications de produits finis laitiers. Elle se positionne également en leader pour le lait concentré et les fromages normands dont une partie bénéficie d'appellations d'origine protégée (Camembert de Normandie, Livarot, Pont l'Évêque, Neufchâtel) et arrive en deuxième rang pour la production de crèmes, de desserts lactés, de matières grasses, poudres infantiles, poudres de babeurre. On peut estimer que 10 à 15 % de sa production laitière est transformée en produits considérés comme hauts de gamme. Enfin, une partie de la production est également affectée à la production d'ingrédients laitiers.

Le marché des entreprises normandes de transformation laitière est principalement national et les exportations ne constituent qu'un peu plus d'un cinquième de leurs chiffres d'affaires, aux trois quarts destinées au marché européen. Toutefois, certains groupes sont très impliqués à l'exportation (Savencia, Isigny-Sainte-Mère, ...).

En termes structurels, l'industrie laitière régionale rassemble quatre types d'entreprises :

- des entreprises de dimension nationale ou internationale avec des établissements spécialisés par produit (Lactalis, Savencia, Compagnie des fromages, Danone, Bel, ...)
- des entreprises ou coopératives multiproduits de dimension régionale (Maîtres Laitiers du Cotentin, Isigny-Sainte Mère, Agrial ; ...)

¹² Selon une étude réalisée par l'INSEE dans Cent pour Cent n°244 de juin 2013 intitulée « la filière laitière dans le bassin laitier normand, en route vers un monde sans quotas ».

- des entreprises de dimension régionale spécialisées dans un ou deux produits sous AOP (Graindorge, Réaux, ces deux entreprises venant d'ailleurs d'être rachetées par des entreprises relevant des deux premières catégories citées) ;
- des groupements de producteurs de lait ou coopératives spécialisés dans la collecte (CLHN).

Qu'ils s'agissent de coopératives ou d'entreprises privées, les trois quarts des entreprises de transformation sont contrôlées par des groupes et ces derniers emploient la quasi-totalité des salariés du secteur. Un vingtaine de groupes est ainsi présente en Normandie mais le plus souvent leur siège est situé hors des frontières régionales. Consécutivement, seulement un tiers des salariés normands de l'industrie laitière dépend d'une entreprise dont le siège est situé en Normandie. Toutefois, pour relativiser cette dernière observation, il faut signaler que plusieurs coopératives régionales ont développé leurs activités laitières au-delà des frontières normandes.

Pour compléter ce descriptif condensé de l'appareil industriel de transformation laitière, il est indispensable de signaler et de souligner que le volume total de la collecte des établissements situés en Normandie est inférieur à la production laitière régionale. Ainsi, considère-t-on qu'environ un tiers du lait produit en Normandie est collecté par des entreprises extérieures à la région. Il apparaît même que ce différentiel entre collecte par des entreprises situées en région et production laitière s'est accru ces dix dernières années. Néanmoins, il faut retenir que l'activité de transformation laitière en Normandie conserve un réel potentiel puisque la quantité de lait qu'elle transforme est supérieure à celle produite en région.

Deuxième bassin laitier français, la Normandie est elle aussi confrontée aux mutations pour ne pas dire aux bouleversements que connaît aujourd'hui le marché du lait ; les perspectives semblent donc incertaines et les problématiques posées nombreuses. En substance, la filière laitière, avec la fin des quotas, entre dans une ère nouvelle avec la volatilité des marchés et des prix, la concurrence de pays fortement exportateurs comme la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les Etats-Unis tandis que certains pays de l'Union Européenne (Irlande, Allemagne, ...) ont saisi l'occasion de la fin des quotas laitiers pour augmenter significativement leur production et créer au sein même de l'Europe les conditions d'une surproduction et d'un effondrement des prix payés aux producteurs (aujourd'hui de l'ordre de 280 euros les 1 000 litres hors primes à la qualité). Néanmoins, un réel essoufflement des producteurs laitiers mondiaux face à ces conditions tarifaires est observé ce qui permet de considérer qu'une politique de perdant-perdant s'est instaurée au détriment de ces derniers.

Nombreux sont donc les producteurs laitiers en difficulté et surtout sans visibilité quant à l'avenir de leurs productions et donc de leurs exploitations. Tout d'abord et structurellement, même si les éleveurs laitiers sont en moyenne plus jeunes que les autres exploitants agricoles, la question de la succession d'environ la moitié d'entre eux va se poser dans les dix années à venir. Au plan conjoncturel, les difficultés financières aujourd'hui rencontrées par les exploitants sont d'autant plus dramatiques qu'un grand nombre d'exploitations sont spécialisées dans cette production et n'ont donc pas ou peu de revenus complémentaires. Il convient de souligner que ces situations de difficultés trouvent parfois leurs origines dans du surinvestissement et des conduites techniques d'exploitation perfectibles. Si l'on ajoute à ce contexte le fait qu'en 2016 pratiquement toutes les autres productions agricoles d'importance connaissent des difficultés (la production de viande et celle de céréales notamment), il apparaît plus que délicat d'envisager les possibilités d'évolution et les perspectives de la filière lait avec discernement.

Désormais liée aux entreprises de transformation par des contrats aux contenus parfois très différenciés, une partie des producteurs manque de garanties et de visibilité quant à la rémunération de leur activité. Certains ont adhéré à des Organisations de Producteurs (OP), d'autres à des coopératives, ou encore ont contractualisé de façon léonine avec une entreprise de transformation. Les différences de situation entre producteurs adhérents à des coopératives ou sous contrat avec des entreprises du secteur privé peuvent être considérables et aller jusqu'à 60 euros pour 1 000 litres de lait¹³, différences allant de pair avec la mutualisation des coûts, les aides techniques, les versements au titre de la solidarité et d'éventuelles redistributions des résultats.

Les entreprises de collecte et/ou de transformation, quant à elles, pour faire face à cette nouvelle donne, adoptent ou accentuent certaines stratégies. De la sorte, dans le but de sécuriser leur approvisionnement, les établissements de la filière allient de plus en plus collecte et transformation. On estime même que trois quarts des établissements qui collectent du lait font aussi de la transformation. Cette tendance est cependant plus fréquemment observée dans les entreprises du secteur privé qu'au sein des coopératives.

Les entreprises de la filière laitière, du fait le plus souvent de leur appartenance à des groupes, développent également des stratégies d'investissement et d'agrandissement, parfois au travers de fusions-absorptions¹⁴, afin de mieux peser sur les marchés. Enfin, elles se tournent vers les marchés extérieurs dans le but de trouver de nouveaux débouchés ou encore se diversifient, ce dans un contexte de concurrence exacerbée.

Ainsi, la filière lait, la plus importante des filières agricoles et agroalimentaires présentes en Normandie, est la proie de difficultés et de mutations considérables. Dans un contexte de ralentissement de la demande mondiale de lait, la suppression des quotas laitiers s'est traduite en Europe par une croissance de plus de 4 % de la production (+ 1,3 % en France mais + 18 % en Irlande !) mais en revanche par une forte diminution des prix¹⁵. Consécutivement, les producteurs laitiers sont pour la plupart d'entre eux confrontés à cette baisse du prix du lait qui met en danger la pérennité même de leurs exploitations. De plus, le système de contractualisation mis en place pour succéder aux quotas laitiers ne semble pas en l'état actuel des choses apporter des réponses pleinement satisfaisantes, du moins aux producteurs. A cet égard, le point d'équilibre de ce système de rétribution s'est déplacé au détriment de ces derniers. Une évolution des pratiques en la matière est souhaitable car le risque est réel de voir une partie des producteurs de lait changer d'orientation (au profit de productions végétales par exemple) ou, pire, cesser leur activité dans le domaine agricole.

Pour les entreprises de transformation laitière, ce contexte apparemment favorable de baisse des prix ne doit pas occulter la concurrence exacerbée à laquelle elles se trouvent également confrontées pour sécuriser leur approvisionnement, pour se diversifier, pour conserver des parts de marchés avec notamment une négociation des prix avec la grande distribution toujours aussi difficile.

¹³ Avant l'accord intervenu entre Lactalis et ses producteurs fin août 2016 et nonobstant les rémunérations liées à la qualité y compris le bio.

¹⁴ La Coopérative Laitière de Haute-Normandie (CLHN) a rejoint le 15 juillet 2016 la coopérative SODIAAL, 3^{ème} coopérative laitière européenne, jusqu'alors peu présente dans le bassin de production normand

¹⁵ Le prix actuellement payé en France aux producteurs se situe désormais à 280 euros les 1 000 litres (hors primes qualité) tandis qu'il est à peine supérieure à 200 euros sur le marché mondial. Le maintien de ce différentiel s'explique en partie par le fait que la demande intérieure absorbe l'essentiel de la production laitière et que la transformation est opérée en partie au profit de produits de gamme plutôt élevée.

2.2. La filière viande

Au travers de son avis-rapport sur « l'abattoir du futur : vers un nouveau modèle économique pour la filière abattage », le CESER a procédé à une analyse de la filière viande en Normandie sous l'angle de ses principales caractéristiques, de ses problématiques et des orientations qu'il serait souhaitable de développer pour consolider les activités concernées. Dès lors, le présent rapport-avis opérera un rappel des différents constats et préconisations développés dans le document ci-dessus évoqué.

Plusieurs facteurs caractérisant cette filière doivent être rappelés. Il s'agit tout d'abord, après la filière lait, de la deuxième activité agricole et agroalimentaire présente en Normandie. Elle intéresse près de 15 000 exploitations en région, certaines à titre exclusif, d'autres à titre complémentaire. Au sein des activités d'élevage présentes en Normandie, le secteur bovin occupe une place essentielle avec 2 200 000 têtes soit la 4ème région française tandis que les productions porcine et ovine sont nettement moins développées. Au plan des activités de transformation, elle est à l'origine de 9 000 emplois dont deux tiers d'entre eux concernent la partie abattage-transformation.

Concernant les outils de (primo)transformation, la Normandie présente la caractéristique de disposer d'un nombre d'abattoirs (au nombre de 13 hors abattage avicole) relativement satisfaisant même si leurs spécialisations et leurs offres de services plus ou moins étoffées sont considérées par certains éleveurs et dans certains territoires comme pouvant constituer un facteur limitant. Les abattoirs normands comme beaucoup d'autres en France présentent la particularité d'être tous en situation de sous-utilisation ce qui induit des fragilités tant en termes de rentabilité que de possibilités d'investissement. Explication partielle à cette situation, les abattoirs régionaux ne drainent pas l'essentiel des animaux élevés en région et destinés à la boucherie. Sans vouloir procéder à une analyse détaillée de ce phénomène, il faut souligner qu'il existe de nombreux flux interrégionaux qui s'expliquent notamment par la densité des outils d'abattage en activité dans le Grand Ouest, par les stratégies commerciales des opérateurs et par les besoins des marchés. Il faut également souligner que l'activité d'abattage rituel détermine dans un certain nombre d'établissements des flux d'activité non négligeables et parfois même vitaux pour quelques uns d'entre eux.

Si les équipements d'abattage bovin couvrent de façon relativement satisfaisante le territoire régional, il n'en est pas de même pour les productions ovines et surtout porcines. En l'occurrence, il n'existe qu'un seul abattoir porcin disposant de capacités d'abattage assez élevées (AIM dans le Sud Manche) et sa situation, après une période de difficultés intenses, reste à certains égards fragile. Le développement sinon le maintien des activités d'élevage concernées demeure tributaire de l'existence de tels outils. On peut par ailleurs considérer que le faible essor des activités de salaisonnerie en région est en partie induit par cette situation¹⁶. Comparativement, les activités de 3^{ème} et de 4^{ème} transformations¹⁷ sont moins développées en Normandie que dans les deux autres régions de l'Ouest.

Plus généralement, il est utile de souligner que les établissements de la filière viande présents en Normandie offrent la particularité d'afficher une forte dépendance vis-à-vis d'entreprises extérieures à la région. Ainsi, environ 5 000 emplois salariés de la filière aval, soit 55 % des effectifs employés, relèvent de cette situation contre 45 % en Bretagne et 41 % en Pays-de-la-Loire. Ce paramètre doit être considéré, sinon comme un élément de fragilité, du moins comme un facteur susceptible

¹⁶ Il faut souligner que les trois quarts du poids d'un porc sont consommés sous forme de produits transformés.

¹⁷ La troisième transformation correspond à la fabrication de viandes hachées tandis que la 4^{ème} transformation a trait à la préparation de plats cuisinés.

éventuellement de desservir la consolidation ou le développement de la filière. Cette observation relative au taux de dépendance est à mettre en perspective avec celle relative au fait qu'une partie significative des animaux élevés en Normandie est abattue à l'extérieur de la région et particulièrement dans les deux régions citées précédemment.

Au-delà de ces caractéristiques et de ces problématiques propres à la filière viande en région, il importe de prendre en compte un certain nombre de paramètres d'ordre contextuel qui peuvent affecter, positivement ou négativement, l'avenir à court et moyen termes des activités liées à la viande. Tout d'abord et en premier lieu, la crise actuelle que traversent tant la production laitière que celle de viande suscite de profondes inquiétudes quant au maintien dans leur format actuel des activités d'élevage présentes en Normandie. Il est en effet aujourd'hui particulièrement difficile d'envisager avec clairvoyance quel sera l'avenir de l'amont des filières concernées. Incontestablement, un affaiblissement des activités d'élevage ne serait pas sans occasionner des répercussions sur tout ou partie de l'appareil de transformation et plus largement sur la filière viande.

Egalement, le fait que la consommation de viande connaisse globalement en France une diminution constitue pour ce secteur une préoccupation essentielle d'autant qu'il ne faut pas attendre des marchés extérieurs des possibilités notables de débouchés de substitution. En outre, malgré l'abandon (provisoire ?) des négociations sur les accords de libre-échange transatlantique (TAFTA¹⁸), des incertitudes restent toujours de mise sur l'évolution des conditions réglementaires et douanières régissant le commerce international des produits agroalimentaires.

24 En revanche, en termes de mode de consommation, on assiste à une croissance des achats de produits carnés élaborés. En effet, la viande est de moins en moins consommée dans sa forme originelle ; à titre d'exemple, environ 40 % de la viande bovine sont désormais achetés en haché. Cette évolution n'est pas sans offrir des perspectives en matière d'activités agroalimentaires. Toutefois, il n'est pas exclu de penser qu'une partie des entreprises fabricant de tels produits élaborés recourt en tout ou partie à des viandes d'origines étrangères.

Enfin, l'évolution constante des réglementations à la fois sanitaire et propre au bien-être animal, sans qu'il soit ici question de remettre en cause leur bien-fondé, impose aux activités aval de la filière viande des investissements récurrents lesquels interfèrent avec leurs capacités plutôt limitées de financement. Si les établissements agroalimentaires de grande taille généralement liés à des groupes de dimensions nationale voire internationale sont plus à même de supporter ces types de dépenses, il n'en est pas toujours de même pour des établissements de taille moins importante surtout s'il s'agit de PME voire de TPME.

¹⁸ TAFTA : TransAtlantic Free Trade Agreement. Si au plan gouvernemental la France estime que les négociations propres au TAFTA semblent abandonnées, la décision définitive de l'Union Européenne en la matière n'est pas officiellement arrêtée.

Globalement, la filière viande est en Normandie relativement développée quoique dépendante à certains égards de l'extérieur. Elle est constituée d'un nombre encore respectable d'établissements de 1^{ère} et de 2^{ème} transformations ce qui, compte tenu de la sous-activité des unités concernées, des évolutions baissières de la consommation de viande et de la proximité de grands établissements d'abattage extra-régionaux, peut être considéré plutôt comme un facteur de préoccupation. L'élevage bovin pour ce qui de la production de viande n'est pas toujours en adéquation suffisante avec les demandes exprimées par les transformateurs et les circuits de distribution et de commercialisation, faute d'un niveau d'organisation, de structuration et de contractualisation adapté. En l'occurrence, il est possible d'affirmer que trop souvent « l'amont pousse l'aval »¹⁹. La filière porcine, quant à elle, apparaît très dépendante du maintien du seul outil d'abattage industriel présent en Normandie, en l'occurrence AIM à Sainte-Cécile (Sud-Manche). En revanche, la filière avicole, seul secteur carné à connaître en France une croissance de la consommation, conserve des marges de croissance réelles pourvu qu'il soit donné aux éleveurs des possibilités accrues d'installation ou de développement. Enfin, la fabrication de produits de 4^{ème} gamme et en particulier la salaisonnerie pourraient être en Normandie plus développées.

2.3. Les filières céréales, légumières, pomme de terre et betteraves

Pris dans leur globalité, les filières végétales (céréales, productions maraîchères, betteraves et pommes de terre) constituent un ensemble d'importance au sein de l'ensemble des productions agricoles régionales. Toutefois, ces productions déterminent un appareil de transformation moins développé (à l'exception de la betterave sucrière) que pour les filières lait et viande.

La filière céréales est caractérisée en Normandie par l'importance de la production de blé tendre qui représente plus de la moitié des assolements pratiqués. De surcroît, une partie non négligeable des surfaces en blé se situe en zone d'élevage où cette culture s'est développée depuis l'instauration des quotas laitiers. Elle y représente souvent la seule culture de vente. Plus généralement, la Normandie produit essentiellement du blé destiné à l'exportation et à la consommation animale. Il faut préciser que les qualités de blé produites en région ne correspondent pas toujours, pour des raisons notamment pédoclimatiques, aux exigences croissantes d'une partie des transformateurs.

Acteur majeur sur le marché international des céréales, la France est le principal pays européen pour l'exportation de blé tendre (cependant derrière l'Allemagne pour la campagne 2016-2017 du fait des aléas climatiques). Vis-à-vis de cette orientation économique, la Normandie est la région française la mieux située pour exporter du fait de la présence de port de Rouen et accessoirement du port de Caen-Ouistreham. C'est donc logiquement que les producteurs céréaliers et les organismes collecteurs de la région adaptent leurs stratégies à ce débouché. Le port de Rouen est ainsi le premier port céréalier d'Europe avec plus du quart des exportations communautaires (entre 7 et 8 millions de tonnes par an). Cette orientation n'est pas sans influencer l'usage et la transformation des céréales en région.

De la sorte et pour des raisons liées aux qualités intrinsèques des blés produits en Normandie, le secteur de la meunerie est plutôt peu développé en région. Les entreprises concernées, au nombre d'une vingtaine, s'approvisionnent donc pour partie à l'extérieur. On compte également une

¹⁹ Ce constat vaut à un moindre degré également pour la filière ovine.

vingtaine d'entreprises de boulangerie industrielle, de pâtisserie et de biscuiterie sur le territoire régional.

Une partie des céréales (et des protéagineux) produits en Normandie est destinée à l'alimentation animale soit sous forme d'autoconsommation, soit par le biais d'une transformation par des établissements industriels spécialisés. Il faut souligner que ces derniers sont principalement situés en Bretagne et qu'assez souvent, via des contrats d'intégration, ils approvisionnent un nombre non négligeable d'élevages normands.

Les céréaliers normands poursuivent les démarches d'amélioration variétale et des techniques de production (par exemple en matière d'apports d'azote), tous les marchés (export comme transformations régionale et nationale) exigeant des niveaux de qualité croissants. Par ailleurs, l'importance de la demande et des activités de transformation de céréales en région, tout en restant dans l'absolu modeste, tend à s'accroître et les progrès qualitatifs accomplis ne pourront que profiter à cette évolution. La demande de produits céréaliers bénéficiant d'une origine et d'une identité régionales est en augmentation tant chez les consommateurs que chez les distributeurs. Cette tendance reste tributaire d'accord entre production, primo-transformation (meuniers) et transformation plus élaborée.

Les autres produits végétaux de types protéagineux et oléagineux destinés à la consommation humaine (huile de colza, de lin, pois, féveroles, ...) sont peu développés en région. Mais il s'agit encore à l'heure actuelle de marchés de niche qui demandent à être dans un premier temps explorés.

26 La filière betterave sucrière est à l'origine d'une production proche de 3 millions de tonnes (7 à 8 % de la production nationale) réalisée au deux tiers en ex Haute-Normandie. Elle est destinée prioritairement, comme son nom l'indique, à l'extraction du sucre pour un usage majoritairement alimentaire²⁰. Il s'agit d'une filière organisée. Pour des raisons d'efficacité dans le process industriel, les sucreries sont installées au cœur ou à proximité des zones de production. Deux informations doivent être mentionnées : d'une part, la France est leader européen de l'industrie sucrière ; d'autre part, plus de 90 % de la production est assurée par les groupes Tereos et Cristal Union, tous deux sous statut coopératif, et Saint-Louis Sucre. Trois unités d'extraction sont présentes en Normandie : Cagny (14) et Etrepigny (27) dépendant de Saint Louis-Sucre et Fontaine-le-Dun (76) pour le groupe Vermandoise (Cristal Union), ainsi qu'un établissement de conditionnement à Nassandres (27).

Si l'essentiel de la production régionale de betteraves sucrières est aujourd'hui placé sous un régime de quotas²¹ et donc assuré en termes de débouchés, il n'en sera pas de même dans peu de temps. En effet, la suppression des quotas sucriers européens est prévue pour octobre 2017 et une réflexion entre pouvoirs publics et professionnels doit être mise en œuvre dans les prochains mois. Une recherche de nouveaux débouchés, la maîtrise des coûts de production et des progrès en termes de génétique restent nécessaires. La question des futurs contrats et de leur contenu (durée, quantité, coûts) reste posée et n'est pas sans inquiéter les producteurs betteraviers instruits des difficultés

²⁰ Elle est également utilisée pour la production d'alcool à des fins alimentaires et non alimentaires ainsi que de bioéthanol.

²¹ Instaurés en 1968.

rencontrées par les producteurs laitiers avec la fin des quotas éponymes et le déploiement d'une procédure contractuelle, ce même si les niveaux de prix du sucre sont aujourd'hui élevés²².

La filière pomme de terre valorise environ 10 000 hectares, essentiellement dans l'ex Haute-Normandie, pour une production annuelle pouvant atteindre 500 000 tonnes. La grande majorité de cette production est commercialisée en frais mais quelques opérateurs industriels interviennent dans la 5ème gamme (Lunor notamment). Compte tenu des évolutions des modes de consommation (produits alimentaires prêts à l'emploi), des perspectives d'accroissement des activités de transformation sont envisageables.

La filière légumière est pour l'essentiel de ses productions (en variétés cultivées et en quantité) localisées dans certains des secteurs littoraux du département de la Manche (Val de Saire, Baie du Mont-Saint-Michel, Ouest-Cotentin) et dans des secteurs périurbains notamment le long de la vallée de la Seine et dans le Calvados, en grande périphérie de l'agglomération caennaise. La production réalisée par un millier d'exploitants (dont 300 pour lesquels il s'agit d'une activité principale) est inférieure à 200 000 tonnes annuelles lesquelles sont presque exclusivement commercialisées en frais. Une petite partie est cependant transformée en 4ème gamme avec en particulier l'établissement Soleco-Florette du groupe coopératif Agrial, unité spécialisée dans la salade sous vide, mais dont l'approvisionnement dépasse largement le territoire régional. En 5^{ème} gamme, Créaline (du groupe Agrial) est un établissement spécialisé dans la préparation de purées, de soupes chaudes et froides prêtes à l'emploi de même que Lunor pour la transformation de pommes de terre, de carottes et de betteraves.

Les grands groupes spécialisés dans la conserverie et la transformation de légumes (CECAB D'Aucy, Bonduelle, Ardo et Gelagri) ne sont pas présents en région. Pourtant, la Normandie est située entre deux des plus importants bassins de production de légumes industriels²³ que sont les Hauts-de-France et la Bretagne. Ce ne sont donc pas les spécificités pédoclimatiques normandes qui peuvent expliquer cette absence de valorisation, ni même des carences organisationnelles puisqu'une grande partie de la production légumière régionale est structurée (existence de deux OP).

Globalement, les filières végétales hormis celle relative à la betterave sucrière déterminent un appareil de transformation plutôt modeste en Normandie. Une grande partie des productions est donc orientée soit vers l'exportation et l'autoconsommation (cas des céréales et notamment du blé), soit vers la consommation en frais (légumes et pommes de terre en particulier). Des possibilités d'accroissement des activités de transformation restent envisageables compte tenu des évolutions des modes de consommation.

2.4. La filière cidricole

La filière cidricole est à bien des égards une activité emblématique et indissociable de la Normandie et de son image. Même si elle reste une petite filière en comparaison des autres productions, son apport à l'histoire agricole et industrielle, à la gastronomie, au tourisme et aux paysages de la

²² A la fois du fait d'une demande mondiale plus élevée et d'arbitrages au Brésil, principal producteur mondial de sucre, en faveur de la production d'éthanol.

²³ Quatre légumes représentent 75 % de la production française de légumes industriels : haricot vert (30 %), pois, (20 %), carotte (15 %), épinard (10 %). L'organisation des relations se caractérise par une gestion concertée par une contractualisation avant campagne entre les OP et les transformateurs.

Normandie est considérable. Alors qu'elle est empreinte d'un certain caractère traditionnel, cette filière fait montre depuis environ une quinzaine d'années d'un réel dynamisme.

Le verger cidricole normand produit chaque année entre 150 000 et 200 000 tonnes de fruits à cidre (y compris des poires à poiré) soit, nonobstant les variations annuelles de la production, de l'ordre de 60 % des tonnages français. Cette production est présente sur 7 000 exploitations dont 1 500 peuvent être considérées comme spécialisées. Le verger exploité est de 7 000 hectares.

Le premier débouché de cette activité est de loin le cidre qui représente 65 % des usages des pommes récoltées, puis viennent le Calvados et les jus et concentrés avec 15 % chacun et enfin le pommeau (1 %). La Normandie produit ainsi 45 millions de litres de cidres (45 % de la production nationale soit 5,4 litres par ménage et par an) dont 10 % sont exportés, de même que 6 millions de bouteilles de Calvados et 720 000 de pommeau. Près de 60 % de la consommation est réalisée via la grande distribution, le reste l'étant par le commerce de détail, la restauration et la vente directe. D'une façon générale, le marché du cidre est en progression (+ 7 % entre 2012 et 2015) avec un dynamisme certain observé dans la vente directe.

La transformation des fruits à cidres est le fait d'environ 350 opérateurs dont 300 sont des producteurs-transformateurs fermiers (et qui assurent de 3 à 5 % de la transformation). Il faut à ce propos souligner que la production de fruits à cidre donne lieu dans sa totalité à transformation. Il s'agit donc d'une activité agricole dont la vocation est d'être totalement intégrée dans des dispositifs de transformation (à la ferme, artisanaux et industriels).

La filière cidricole affiche un véritable dynamisme alors que voici une vingtaine d'années elle connaissait un profond déclin. Cette situation désormais favorable repose sur un ensemble d'actions menées à la fois par la profession et par des opérateurs (privés puis coopératifs en particulier le groupe Agrial). Ainsi, ont été entrepris :

- des opérations régulières de replantation du verger (encore 400 hectares ces dernières années) ;
- une structuration de l'activité avec la création de deux OP et un recours étendu à la contractualisation entre producteurs, collecteurs et transformateurs (qui concerne pratiquement 90 % de la production) ;
- un accompagnement technique via le réseau des chambres d'agriculture²⁴ doublé de la mise en place de deux structures techniques et de recherche ;
- une instauration progressive de signes d'identification de la qualité et de l'origine (IGP, AOP, bio) et de marques collectives ;
- une politique d'innovation commerciale active avec la mise au point et la mise en marché de nouveaux produits et de nouveaux modes de consommation (cidres rosés, cidres aromatisés, petites bouteilles, filières compotes et concentrés...).

Nonobstant le redressement opéré en moins d'une vingtaine d'années par cette production, elle doit continuer à évoluer pour accompagner les évolutions des techniques de production et des modes de consommation. Ses parts de marchés à l'extérieur de la région (sur le marché national et à l'exportation) sont jugées par les professionnels du secteur eux-mêmes comme pouvant être augmentées. De la sorte, des efforts dans les domaines de la production (amélioration technique des caves), dans le marketing, l'innovation produits et l'exportation sont souhaitables.

²⁴ Le conseil technique aux adhérents du groupe Agrial est assuré par les services de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie.

2.5. La filière bio

Secteur en essor -on estime que les achats de produits bio se situent entre 7 et 13 % de la consommation alimentaire des français-, le bio est à l'origine de productions dont la partie sans doute la plus significative est consommée en frais ou de façon non transformée, qui plus est en circuits courts ou du moins de proximité. Pour autant, des relations croissantes s'établissent avec le secteur de la transformation, de plus en plus d'opérateurs de l'agroalimentaire incorporant dans leurs gammes des produits issus de matières premières bio. L'agriculture bio est forte en Normandie de plus de 1 250 exploitations²⁵ (nombre en augmentation constante) et la surface cultivée en bio est désormais supérieure à 60 000 hectares.

Dans le domaine du lait, la perspective de la fin des quotas et la baisse concomitante du prix du lait conventionnel a suscité un réel engouement pour la production de lait bio²⁶ d'autant que l'on peut observer un différentiel de prix pouvant largement dépasser les 100 euros pour 1 000 litres de lait ! Depuis 2013, une organisation de producteurs, en l'occurrence Seine et Loire (OP de mandat²⁷), intervient auprès des producteurs normands et recueille environ 60 % du lait bio produit en région. Cette production intéresse un nombre croissant d'organismes collecteurs, certains de nature privée (Lactalis, Danone, Triballat, ...), d'autres de type coopératif (Agrial, Isigny Sainte-Mère, Sodiaal Union, ...).

Au plan de la transformation, on observe à la fois la présence des groupes précédemment cités (auxquels il faut ajouter les Maîtres Laitiers du Cotentin) et d'un nombre croissant d'exploitations (entre 30 et 40) assurant une transformation à la ferme dans le cadre le plus souvent de circuits courts. L'ensemble des produits transformés par ces différents intervenants connaît des hausses annuelles de vente comprises entre 5 % pour le beurre et presque 12 % pour la crème. Là encore, si ces taux de croissance sont élevés, les quantités commercialisées demeurent dans l'absolu modestes.

Dans le domaine de la viande, à l'exception du segment vaches allaitantes, les autres types d'élevages (ovins, porcins et volailles) demeurent assez faiblement développés en région. La filière viandes bio est structurée autour notamment de l'OP Normandie Viande Bio (elle-même sous l'égide UNEBIO) qui rassemble en région plus de 300 adhérents et capte 80 % de la production bovine bio destinée à la boucherie.

Les viandes ainsi produites trouvent un débouché au sein de l'ensemble des circuits de commercialisation. D'une façon générale, le marché est porteur, l'offre ne suffisant pas à répondre à la demande à la condition toutefois d'épouser les évolutions des modes de consommation.

Au plan de la transformation, plus de la moitié des abattoirs régionaux possède la certification bio. La vente directe se développant (plus d'une centaine d'exploitations sur le territoire régional), plusieurs opérateurs proposent un service de découpe et de mise sous vide de la viande pour une commercialisation en caissette. Toutefois, les éleveurs considèrent que l'offre de services (y compris certaines exigences de traçabilité) ainsi que la localisation des sites d'abattage et de transformation bio demeurent insatisfaisantes engendrant notamment des coûts logistiques plutôt élevés. De la même manière que pour les élevages conventionnels, la faible offre en abattage bio pour les porcs (2

²⁵ Très majoritairement situées en ex Basse-Normandie.

²⁶ Entre 2014 et 2016, le nombre d'exploitations laitières bio aura crû de 15 à 20 % passant à 250 exploitations, nombre à rapporter cependant aux quelque 10 000 exploitations laitières que compte la Normandie.

²⁷ C'est-à-dire qui n'induit pas de transfert de lait entre le producteur et l'OP à la différence de l'OP commerciale qui, elle, opère des transferts de lait.

abattoirs), les ovins (un seul abattoir) et la volaille (un seul également²⁸) est ressentie comme un frein au développement de ces types de production.

Dans le domaine des productions végétales, pour l'essentiel les surfaces concernées sont fourragères. Les surfaces dédiées aux céréales sont en augmentation notables (+ 9 % entre 2013 et 2014) mais ne représentent cependant qu'un nombre d'hectares dans l'absolu peu élevé (près de 6 000 hectares). Les filières céréales biologiques sont plutôt bien structurées (avec notamment l'intervention de Biocer, SEVEPI, Cap Seine, Noriap qui engagent d'ailleurs des procédures de certification de silos). Comme dans le domaine conventionnel, des efforts de sélection variétale sont entrepris en particulier pour améliorer la qualité protéique.

Plus généralement, il faut signaler que le marché du blé bio pourrait dans les années à venir connaître un certain déséquilibre du fait d'une augmentation notable de la production due à des conversions en nette augmentation. Au plan conjoncturel, la campagne 2015-2016 sera marquée par des difficultés dues aux aléas climatiques affectant tant la qualité que la quantité de blé produite.

Au plan de la transformation, la Normandie compte 7 moulins certifiés en agriculture biologique qui s'approvisionnent dans des périmètres plus ou moins rapprochés. La boulangerie biologique continue de se développer mais demeure en termes de quantités produites encore modeste. La transformation agroalimentaire de céréales biologiques (biscuiterie, pain de mie, biscottes, ...) intéresse quelques entreprises en région (Biscuiterie de l'Abbaye, Rouget Production, NorPain, Tipiak, Mignardiz, ...) qui incorporent dans leurs gammes ce type de produit.

Enfin, la Normandie compte près de 400 préparateurs de produits bio (entreprises spécialisées, ou mixant bio et conventionnel, transformateurs à la ferme, ...) dont près des deux tiers ont pour activité principale la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires.

30

Globalement, la filière bio, même si elle ne représente encore qu'une fraction de l'appareil de production agricole et de l'agroalimentaire normands, est en croissance. Il s'agit donc d'un secteur en essor qui d'ailleurs intéresse de plus en plus de producteurs et de transformateurs²⁹. Cette filière présente par ailleurs l'avantage d'avoir su s'appuyer et développer une structuration croissante (OP) dans les principales productions que sont le lait, la viande et les céréales.

Une partie encore importante des productions est commercialisée ou transformée à la ferme. Toutefois, l'intérêt des entreprises de transformation pour l'incorporation dans leurs gammes de produits issus de la production bio est croissant, soit de leur propre fait, soit du fait d'une demande exprimée par les grands circuits de distribution.

Dans le domaine de la viande, les producteurs se trouvent confrontés à une offre des abattoirs insuffisamment développée soit du fait d'une absence de certification bio (présente dans seulement la moitié des établissements), soit en termes de services proposés (découpe, pièceage, stockage, maturation, traçabilité...). Plus généralement, la problématique essentielle est celle d'une offre de primo-transformation (viandes mais aussi céréales) insuffisamment bien répartie sur l'ensemble du territoire.

²⁸ Toutefois, il existe un grand nombre de dispositifs d'abattage à la ferme mais ceux-ci sont limités en quantités autorisées de têtes abattues et de périmètre de commercialisation.

²⁹ Même si le nombre de ces derniers s'est stabilisé entre 2013 et 2014.

Deux dernières problématiques doivent être mentionnées. D'une part, les difficultés rencontrées tout récemment pour le financement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pourraient, si elles venaient à perdurer, freiner tant le développement des productions bio que conventionnelles concernées. D'autre part, si le secteur bio connaît un essor certain, des risques d'inadéquation future entre offre et demande ne peuvent être ignorés du fait d'un nombre de conversions en très forte augmentation.

2.6. Produits de la mer et aquacoles

Avec plus de 640 km de côtes, 630 navires de pêche quasi-exclusivement artisanale³⁰, 2 200 marins, une production de plus de 60 000 tonnes, soit 20 % du volume des captures comptabilisées au plan national, pour un chiffre d'affaires d'environ 140 millions d'euros, la Normandie se positionne à la deuxième place des régions françaises pour les activités de pêche. Plus précisément, elle occupe la première place pour les coquillages de pêche avec la production des deux tiers des tonnages nationaux et en particulier 60 % de la production de coquilles saint jacques, plus de 70 % de celle de bulot et 90 % de celle de moules de pêche. Pour compléter cette présentation, il faut souligner que les côtes normandes hébergent des sites de production conchylicole (huîtres, moules de bouchot et palourdes) pour un volume global proche des 40 000 tonnes.

Toutefois, l'essentiel de ces productions ne fait l'objet que d'une commercialisation en frais, ce pour de multiples raisons :

- meilleure valorisation du fait de la proximité des marchés locaux et franciliens ;
- disponibilité de la plupart des espèces réduite à l'échelle annuelle (espèces ultra-saisonnnières) et quantités débarquées en général insuffisantes pour approvisionner en continu les entreprises de transformation ;
- variabilité annuelle des prix ;
- contraintes techniques par rapport aux produits (insuffisamment de poissons gras) ;
- concurrence forte des produits importés.

Néanmoins, la valorisation de la production régionale, y compris via la transformation, demeure un objectif permanent de la profession qui, notamment au travers de Normandie Fraîcheur Mer (NFM) et en partenariat avec les principaux acteurs de la filière (OP des marins-pêcheurs de Basse-Normandie, Comité régional des pêches, Synergie Mer Et Littoral –SMEL-, IFREMER, les 4 halles à marées, ...), entend à la fois contribuer à une gestion rationnelle des espèces, à une recherche constante de qualité des produits et au développement global de la filière y compris en termes de transformation.

Les activités de transformation sont de deux types : soit primaire sous formes de cuisson, surgélation et pasteurisation et sont réalisées par des mareyeurs ou des TPME, soit de conserverie, de sauriserie et de plats cuisinés et sont généralement le fait de PME agroalimentaires spécialisées. Quelques entreprises situées en région valorisent ainsi des produits de la mer pêchés en Normandie. On peut ainsi citer Frial (en liaison avec Granville Mer), Davigel (noix de saint-jacques), Capocéan, Nutrimer mais dans l'ensemble les quantités sont supposées peu importantes par comparaison aux productions desdites entreprises et aux tonnages débarqués dans les ports régionaux. Pour

³⁰ Un navire de pêche industrielle de 55 m est basé à Fécamp.

compléter cette évocation, il faut également signaler les initiatives développées par un certain nombre de mareyeurs (plats cuisinés) ou encore par l'Atelier du poissonnier (Agon-Coutainville -50-) dans le domaine de la conserverie artisanale (verrines). Enfin, les possibilités offertes par la valorisation des co-et sous-produits de la pêche sont explorées en région et peuvent trouver des débouchés dans l'industrie agroalimentaire. C'est par exemple le cas de l'entreprise Nutrifish (Cherbourg) qui s'oriente vers la production de pulpes, huiles et farines de poissons destinées à l'industrie alimentaire ou à l'alimentation animale.

Même si culturellement et pour des raisons objectives (nature des espèces présentes en Manche, saisonnalité desdites espèces, ...), la valorisation des produits de la mer issus des ports de pêche et des littoraux normands est très majoritairement effectuée en frais, cela n'exclut pas des initiatives visant à accroître, via la transformation, les débouchés des productions maritimes et aquacoles régionales. A ce propos, il faut souligner que le marché français des produits de la mer tant en frais qu'en produits transformés est en expansion notable, cette évolution favorable reposant principalement sur de l'importation.

3. Orientations et préconisations en faveur d'une optimisation des relations entre l'agriculture et le secteur agroalimentaire en Normandie

32

Comme l'ensemble de ce rapport-avis tend à le démontrer, l'agriculture et les activités agroalimentaires représentent en Normandie des secteurs à l'importance économique indéniable. La variété des productions présentes sur le territoire (presque toutes à l'exception de la viticulture³¹), la notoriété de beaucoup d'entre elles avec de surcroît la détention d'un grand nombre de signes distinctifs de qualité, la présence d'un appareil de transformation étoffé avec des entreprises et des établissements de tailles locale et régionale mais également d'autres appartenant à des groupes de dimensions européennes et même mondiale, tous ces facteurs contribuent à faire des activités agricoles et agroalimentaires des secteurs essentiels de l'économie régionale et à faire de la Normandie un acteur majeur au sein des activités agricoles et agroalimentaires nationales.

Cette importance actuelle mais aussi les perspectives d'évolution et de développement propres à ces activités ont donc incité le Conseil régional de Normandie à confier au CESER une réflexion sur l'état des relations entre secteur agricole et agroalimentaire régional et sur les possibilités de voir celles-ci à la fois se consolider et se développer.

Comme les deux premiers chapitres de ce document l'ont montré, l'importance et/ou la qualité des relations entre l'agriculture et les différents secteurs de la transformation sont incontestables et observées comme telles dans pratiquement toutes les domaines de production. Pour autant, cette convergence d'intérêt demeure perfectible soit parce que toutes les possibilités de productions primaires n'ont pas été exploitées en région, soit parce que, pour des raisons diverses et variées, toutes les possibilités de transformation n'ont pas été explorées, soit encore parce que les passerelles nécessaires (organisation de producteurs, contractualisation, innovation, recherche, ...) n'ont pas encore été mises en œuvre.

³¹ Encore qu'il existe quelques productions confidentielles de vins en Normandie comme les Arpents du Soleil à proximité de Saint-Pierre-sur-Dives (14).

Le travail de réflexion et d'analyse auquel s'est livré le CESER dans ce rapport-avis repose à la fois sur des auditions (en commission, en groupe de travail) et sur un travail de recherche sur la base des informations propres aux secteurs en cause. La somme des observations et des éléments ainsi recueillis est synthétisée dans ce rapport-avis selon une double approche :

- des propositions à la fois horizontales et systémiques concernant tout ou partie des filières analysées ;
- des préconisations propres à chaque secteur afin d'épouser au mieux les spécificités de chaque filière.

Mais avant d'aborder dans le détail ces deux catégories de préconisations, il sera procédé à un rappel d'un certain nombre de facteurs et d'événements, certains structurels, d'autres conjoncturels, susceptibles d'influencer le contenu et la portée des propositions effectuées par le CESER.

3.1. Un contexte, des facteurs et des perspectives aléatoires

Analyser, apprécier et évaluer le niveau et la qualité des relations entre l'agriculture et les activités agroalimentaires régionales et élaborer des préconisations dans le but de les améliorer imposent au préalable de rappeler un certain nombre de facteurs contextuels et de paramètres constitutifs d'évolutions voire de mutations et d'incertitudes quant au devenir et à l'avenir des secteurs de production et de transformation concernés.

Il faut souligner tout d'abord que la relation agriculture-agroalimentaire est aujourd'hui de plus en plus caractérisée par **la grande volatilité des prix dans un environnement économique de moins en moins régulé**. Dès lors, la volatilité doit désormais être considérée comme une composante quasi-structurelle des marchés agricoles. C'est le cas dans des secteurs comme la viande et surtout le lait. La fin des quotas laitiers et le changement brutal, même si annoncé de longue date, des règles de fonctionnement du secteur incite en effet à penser de la sorte. Dans le secteur de la viande, la situation est également préoccupante soit du fait d'une concurrence internationale exacerbée (cas de la viande de porc), soit du fait des conséquences de la crise du lait (afflux de vaches de réforme), soit encore et plus généralement du fait d'une baisse de la consommation carnée au sein des ménages.

Dans le même ordre d'idées, la suppression prochaine des quotas dans le secteur de la betterave doit ici être évoquée. Programmée pour le mois d'octobre 2017, cette sortie des quotas n'est sans poser des interrogations tant au niveau des exploitants agricoles que des industriels concernés. Quel sera le contenu des contrats qui lieront les producteurs aux raffineries (quantités, prix, systèmes d'indexation, ...), quel sera l'importance future des surfaces consacrées à cette culture, n'y aura-t-il pas des mouvements de concentration et donc des restructurations au sein des groupes et établissements de transformation, toutes ces interrogations pèsent sur le futur d'une production évaluée en Normandie à 3 millions de tonnes par an, assurée par plus de 3 000 planteurs, caractérisée par la présence de quatre établissements de transformation-conditionnement employant directement plus de 400 salariés permanents et 250 saisonniers.

La crise à laquelle l'agriculture se trouve aujourd'hui confrontée trouve pour partie ses origines dans ce contexte de dérégulation³². A ces causes plutôt structurelles s'en ajoutent d'autres d'ordre

³² Et pour partie dans les conséquences de l'embargo russe.

conjoncturel comme c'est par exemple le cas pour le secteur des céréales avec une année 2016 marquée par des épisodes pluvieux à répétition affectant tant la qualité que les quantités récoltées.

Cette situation de crise agricole, soit-elle conjoncturelle ou structurelle, n'est pas sans influencer les relations entre agriculture et agroalimentaire, sans susciter chez les industriels de nouvelles stratégies, et finalement pas sans affecter la lisibilité et les perspectives propres de développement de ces secteurs.

Si les prix sont de plus en plus volatiles, il ne faut pas omettre de préciser que les bas prix de vente pour les agriculteurs sont parfois intéressants pour les transformateurs mais que, de toute façon et *in fine*, c'est généralement la grande distribution qui détermine les niveaux de prix tant pour les transformateurs que par voie de conséquence pour les producteurs.

Dès lors, on comprend aisément pourquoi **la perspective d'une conclusion d'un accord commercial étendu (TAFTA) entre les Etats-Unis et l'Europe** a pu être génératrice de nouvelles et profondes inquiétudes pour la profession agricole et pour certains opérateurs de l'agroalimentaire. Ce traité, dont les négociations ouvertes dès 2012 semblent être sinon abandonnées du moins en suspens, serait allé dans le sens d'une libéralisation accrue des flux commerciaux entre ces deux ensembles géographiques en particulier via une réduction des droits de douane et d'un certain nombre de barrières réglementaires (notamment d'ordre sanitaire). Si l'interruption récente de ce processus de négociation est accueillie avec soulagement, une certaine vigilance reste de mise³³.

Egalement, **les évolutions affectant les modes de consommation des ménages**, parfois contradictoires, ne peuvent être ignorées : croissance de la consommation de produits bio mais aussi de produits élaborés issus de l'industrie agroalimentaire, exigences accrues de qualité et de traçabilité mais tendance, volontaire ou subie, des consommateurs à comprimer leur budget alimentation, intérêt croissant pour l'origine locale ou régionale des produits et développement des circuits courts mais domination non encore remise en cause de la grande distribution dont le rôle dans la constitution des prix demeure essentiel. Egalement, l'intérêt manifesté par certaines groupes de consommateurs pour des produits comme le sans gluten ou encore pour certaines pratiques alimentaires (végétarisme, semi-végétarisme, végétalisme, ...) sont autant d'opportunités de marchés pour les secteurs de la production et de la transformation qu'il convient de saisir.

De même, **l'évolution des conditions climatiques**, tant à court qu'à long termes, est un autre facteur à prendre en compte. Cette donnée doit être intégrée dans les stratégies à venir déployées tant par les agriculteurs que par les transformateurs. C'est véritablement un facteur d'incertitude car les modifications climatiques peuvent remettre en cause certaines productions et certaines pratiques agricoles. Leur accompagnement et dans la mesure du possible leur anticipation nécessitent et ouvrent la voie à des évolutions techniques et à des recherches en particulier dans les domaines variétaux.

3.2. Recherche, innovation, qualité, formation, promotion, soutien étendu des collectivités, économie circulaire ... vecteurs d'un développement conjugué de l'agriculture et de l'agroalimentaire

³³ Comme l'inspire d'ici fin 2016 la perspective d'un accord de libre-échange avec le Canada (CETA).

Pour favoriser une optimisation des relations entre l'agriculture et l'agroalimentaire en Normandie, il convient, avant d'aborder et d'énoncer des préconisations spécifiques à chacune des principales filières, de soutenir et de poursuivre la mise en œuvre d'actions de nature générique, celles-ci ayant pour effet de bénéficier selon leur déclinaison à tout ou partie de l'ensemble des filières en cause. Il en va ainsi du soutien à la recherche agronomique, à l'innovation, à l'exportation, de la poursuite du développement des signes distinctifs de qualité, du déploiement d'actions de communication, de l'installation de jeunes agriculteurs, de l'incitation à la structuration de la production de même qu'à la passation de contrats sans omettre ce qui a trait à la formation et au conseil et, même si cela peut paraître contradictoire, du développement des utilisations non alimentaires des productions agricoles. Enfin et compte tenu de l'importance des secteurs agricoles et agroalimentaires en Normandie, un soutien actif des collectivités auprès des pouvoirs publics est indispensable.

• **Maintenir l'effort de recherche et d'innovation au profit d'une élévation de la qualité des productions et des produits agricoles et agroalimentaires**

La question de la qualité, dans le domaine des produits et des productions agricoles et agroalimentaires régionales, est primordiale. Elle procède notamment des travaux menés en amont dans les organismes de recherche, dans les laboratoires et dans les entreprises. Ces derniers jouent en effet un rôle essentiel dans l'évolution des productions agricoles et dans la valorisation de ceux-ci par l'agroalimentaire (et à l'exportation).

Dès lors, **le soutien aux différents organismes de recherche fondamentale et appliquée liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire** présents en Normandie revêt une grande importance. Qu'il s'agisse de l'INRA au Pin (génétique animale), des laboratoires des universités de Caen et de Rouen (souchothèque en microbiologie alimentaire, écophysiologie végétale agronomique et nutritive en lien avec l'INRA de Rennes, ...), des écoles d'ingénieurs (ESITPA à Rouen, ESIX au sein de l'université de Caen) ou encore des centres de ressources technologiques (Actalia) et des relations indispensables avec l'agro-campus de Rennes et VALORIAL, toutes ces entités doivent être sollicitées, accompagnées et soutenues dans leurs programmes de recherche et de développement au profit de l'agriculture et de l'agroalimentaire normands. Il convient à ce propos d'insister notamment sur les besoins en sélection variétale au profit des productions végétales et en particulier céréalières présentes en Normandie tant pour faciliter l'adaptation des productions à l'évolution de la demande locale (blé panifiable) qu'à l'exportation.

Si le soutien aux organismes de recherche fondamentale et appliquée est indispensable, **la consolidation des actions et des dispositifs favorables à l'innovation l'est tout autant** et l'ADN aura en la matière à jouer un rôle de toute première importance. Qu'elle soit liée au produit lui-même, à sa commercialisation (packaging, marketing, ...), à sa logistique, à sa promotion, à l'agriculture connectée³⁴ ... l'innovation présente un intérêt direct pour le couple agriculture-agroalimentaire. Elle est en effet d'autant plus nécessaire que le marché des produits agricoles et surtout des produits transformés est en France et en Europe mature. Pour accroître les débouchés, il est donc nécessaire d'innover pour améliorer et démarquer le produit de la concurrence et donc favoriser son identification par le consommateur et finalement son achat par ce dernier. Certains secteurs, celui des fruits à cidre par exemple, en font un réel facteur de stratégie et ce d'une façon permanente.

En outre, **l'appui aux démarches d'innovation et d'expérimentation, que cela soit au sein des exploitations agricoles ou des entreprises de transformation, doit être renforcé.** Les futurs SRDEII et

³⁴Opérations Village by CA, Agri'up,

PIA3 devront prendre en compte le plus possible cette dimension et notamment proposer des formules novatrices d'accompagnement de la prise de risques ainsi que de facilitation en termes de contenu et d'instruction des dossiers.

Enfin, mises en œuvre de longue date par les secteurs agricole et agroalimentaire, **les démarches d'économie circulaire, les démarches favorables à l'économie circulaire** (valorisation du 5^{ème} quartier, méthanisation, ADIVALOR³⁵, ...) **devront être poursuivies et amplifiées.**

- **Etoffer l'offre de formation, initiale et continue, dans les domaines agricole et agroalimentaire**

Le déploiement d'une offre accrue de formation participe naturellement à la consolidation et au développement des filières et des secteurs agricole et agroalimentaire en région. **L'offre en formation initiale et continue de même que le conseil soit aux agriculteurs soit aux entreprises de transformation doivent donc continuer à être étoffés.** En effet, il est nécessaire aux différents acteurs des filières concernées d'être de mieux en mieux formés et conseillés parce que les productions deviennent de plus en plus exigeantes en technicité, parce que la diversification devient une nécessité (y compris en termes de transformation et de commercialisation) de même que la connaissance améliorée des marchés des filières existantes.

Deux exemples peuvent être donnés pour étayer cette proposition du CESER et prouver que la volonté de maintenir l'effort en ce domaine est une nécessité. Tout d'abord, l'installation des jeunes agriculteurs, en diminution notable ces dernières années, doit être confortée et sécurisée via une formation plus proche de la réalité entrepreneuriale et par la proposition de stages diversifiés notamment à l'étranger.

36

Au niveau agroalimentaire, le secteur des abattoirs, confronté à des nécessités et à des difficultés de recrutement, ne dispose pas en région de formations initiales ou de modules spécifiques propres à ce secteur alors que les exigences spécifiques aux métiers concernés mais aussi d'ordre sanitaire et liées au bien-être animal imposent de disposer en région d'une offre adaptée de formations.

- **Structurer et organiser plus encore la relation entre production agricole régionale et l'agroalimentaire**

L'optimisation des relations entre l'agriculture et l'agroalimentaire est largement tributaire de l'organisation et de la structuration des filières pour lesquelles les interprofessions jouent un grand rôle³⁶. Pour autant, si certaines d'entre elles s'illustrent par un degré d'organisation satisfaisant voire particulièrement abouti (la plupart des secteurs bio, les filières porcine et avicole, la plupart des filières végétales – légumes, céréales, betterave, fruits à cidre), certaines autres doivent encore améliorer leurs pratiques en la matière. **Il convient donc d'encourager la constitution des Organisations de Producteurs (OP) de même que leur professionnalisation.**

Cela doit être le cas dans le secteur de la production de viande bovine qui souffre globalement à l'amont d'une organisation insuffisamment développée. Cette situation se traduit par une relative inadaptation de la production aux besoins du secteur de la transformation, tant en termes de races que de conformation des animaux. Dès lors, les éleveurs se trouvent pénalisés vis-à-vis d'une demande de plus en plus sélective et organisée, cette situation se traduisant par des prix d'achat des animaux de boucherie parfois peu rémunérateurs. Il faut ajouter que d'une manière générale, ce

³⁵ Organisme privé qui organise la collecte et la valorisation des intrants agricoles en fin de vie.

³⁶ A l'exception cependant de la participation à la négociation sur les prix de laquelle elles sont désormais exclues.

déficit d'organisation a pour effet de tirer l'ensemble des prix de la viande bovine vers le bas, ce dont le secteur de la production n'a pas véritablement besoin dans le contexte actuel.

Dans le domaine laitier, si les Organisations de Producteurs (OP) tendent à se développer, trois observations doivent cependant être formulées. D'une part, il reste un nombre non négligeable de producteurs non affiliés à des OP³⁷, ce qui rend pour ces derniers la relation producteur/collecteur-transformateur particulièrement déséquilibrée. D'autre part, les OP sont insuffisamment structurées et, de ce fait, ne sont pas en mesure de rendre à leurs adhérents un niveau de service adapté au plan de la relation avec le transformateur. Cet état de fait nuit par ailleurs à leur attractivité. Enfin, au nombre actuellement de 14 en Normandie, les OP gagneraient à se regrouper sous forme d'association d'OP (AOP) pour équilibrer plus encore les termes de la négociation avec les transformateurs. Dans l'absolu souhaitable et indispensable, cet effort de structuration à lui seul ne suffira cependant pas à rééquilibrer la relation commerciale entre producteurs et transformateur.

Dans ce même ordre d'idées, et pour mieux tenir compte des conditions d'élaboration des prix, **la passation de contrats bipartites voire tripartites avec les industriels transformateurs doit être poursuivie et amplifiée**. Non seulement ces contrats peuvent, suivant leur contenu (prix et volumes), autoriser des prix moins sensibles à la volatilité des cours, ce qui semble être une caractéristique croissante des marchés, mais encore permettent-ils de valoriser mieux les spécificités et les qualités des produits. Enfin, **le contrat de filière signé en 2013 entre l'Etat et l'industrie agroalimentaire gagnerait à être étendu à l'ensemble des filières**, c'est-à-dire du producteur au consommateur.

Plus généralement, si les relations entre agriculture et agroalimentaire en Normandie sont plutôt étroites Les interprofessions jouent en la matière un véritable rôle d'animation, d'organisation et d'intermédiation mais il est souhaitable de voir se développer des partenariats

37

Une dernière voie doit être soulignée ; il s'agit de **la relation que peuvent entretenir et développer les agriculteurs avec les entreprises coopératives**. Singulièrement développées dans la région (AGRIAL, Cap Seine, Les Maîtres Laitiers du Cotentin, Noriap, Isigny-Sainte-Mère, ...), elles offrent aux agriculteurs des débouchés avec des niveaux de prix relativement satisfaisants et s'engagent de plus dans la transformation. Ce faisant, elles participent à l'identification et à la caractérisation régionale des produits et des productions. Il faut ajouter que, liées à un territoire, les coopératives participent largement à l'aménagement du territoire pour le maintien d'une économie locale et régionale.

- **Contribuer à une valorisation accrue des produits agricoles et agroalimentaires au sein d'une action concertée de promotion des productions normandes**

La Normandie est (hors productions vini-viticoles) la région de France qui affiche le plus de signes distinctifs de la qualité et de l'origine (AOP, IGP, AB, Label Rouge, CCP³⁸ ...), ces derniers concernant pratiquement tous les types de productions y compris les produits de la mer. Cette volonté, déployée de longue date, de distinguer les produits normands par leur qualité a largement contribué à la notoriété et à la reconnaissance par les consommateurs et les distributeurs des productions régionales. Elle constitue donc un élément fort des politiques de communication menées en faveur des produits alimentaires normands. **Cette politique de différenciation par les signes de qualité initiée par les professions agricoles et agroalimentaires régionales doit bien entendu être poursuivie** d'autant qu'elle correspond aujourd'hui plus encore qu'hier aux attentes des

³⁷ La majorité des producteurs en relation avec le groupe Lactalis n'est pas adhérente à une OP.

³⁸ Appellation d'Origine Protégée, Indication Géographique Protégée, Agriculture Biologique, Certificat de Conformité Produit.

consommateurs désireux de qualité et soucieux de traçabilité. De plus, elle constitue une vraie source de valeur ajoutée pour les territoires normands.

A ce propos, l'élan donné par la réunification de la Normandie doit être mis à profit pour améliorer, entre autres, la promotion de la région au travers en particulier de ses productions et de ses produits. La volonté aujourd'hui manifestée par le Conseil régional de saisir cette opportunité ne peut qu'être approuvée. En l'occurrence, la mise au point et le lancement d'une marque collective « Normandie » iraient tout à fait dans ce sens.

Le CESER tient cependant à faire remarquer que **le projet de lancement d'une marque collective « Normandie » nécessite dans les domaines agricoles et surtout agroalimentaires une réflexion préalable**. En effet, des formes de promotion faisant appel directement ou indirectement au vocable Normandie y préexistent. C'est le cas notamment du camembert de Normandie, produit phare s'il en est, comme des produits (plus de 300) rassemblés sous la marque collective Gourmandie³⁹, et plus largement des nombreux produits sous signes officiels de qualité. Le point commun de tous ces produits est de répondre à des cahiers des charges imposant en substance aux producteurs et transformateurs des obligations d'origine, de savoir-faire et de qualité gustative.

La mise en place d'une marque collective Normandie, intéressant toutes sortes de produits y compris non alimentaires, n'est donc pas sans susciter des interrogations. Y aura-t-il un cahier des charges ? Si oui, quel sera son niveau d'exigences ? Sera-t-il le même pour tous les secteurs ? La démarche ne comporte-t-elle pas un risque de banalisation au détriment par exemple des produits sous marque Gourmandie ? Comment utiliser la dénomination Normandie dans le domaine des fromages et en particulier du camembert alors que l'usage en est exclusivement réservé au seul Camembert de Normandie AOP ? Le CESER fait observer à cet égard que, pour certaines gammes de produits notamment alimentaires, l'autorisation (sur le packaging) d'un nom géographique est soumise à des contraintes liées aux produits sous indication géographique (IG). De la sorte, pour un certain nombre de produits voire de filières, le mot Normandie est protégé et/ou exclusif. C'est ainsi le cas de fromages, du cidre, de la volaille, du porc. Ainsi, les produits similaires ou comparables à ceux porteurs d'IG ne peuvent pas en l'état actuel de la réglementation porter sur leur emballage le mot « Normandie » ou « normand ».

Toutes ces questions nécessitent d'être posées, analysées et doivent faire l'objet de réponses appropriées, qui plus est dans des délais assez contraints puisque, pour profiter pleinement de l'effet réunification, il faut agir avec une certaine célérité. **Il semblerait néanmoins opportun de distinguer les produits agricoles et agroalimentaires au sein d'une marque régionale Normandie**, ce pour les raisons précédemment exposées. En particulier, **la détermination d'un cahier des charges adapté est souhaitable**, valorisant les notions de qualité, de traçabilité et de partage de la valeur ajoutée entre producteurs et transformateurs, préoccupations auxquelles les consommateurs sont de plus en plus attachés.

Pour autant, le CESER considère que la mise au point et le lancement d'une marque collective Normandie permettraient de concrétiser et d'amplifier aux plans commercial et donc économique la renommée dont la Normandie et ses produits bénéficient. Cette démarche présente donc un réel intérêt notamment à l'international et peut profiter pleinement de la clarification et de l'élan apportés par la réunification au plan de l'usage du vocable Normandie.

³⁹ Marque commerciale collective lancée en 2003 et qui repose sur un cahier des charges étoffé. Cette initiative rencontre un réel succès régional, tant en termes d'entreprises adhérentes (plus de 100) que d'accueil par les consommateurs.

- **Mettre en œuvre au profit de l'agriculture et de l'agroalimentaire des démarches concertées d'intelligence économique**

Les collectivités territoriales et notamment le Conseil régional déploient en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire des politiques spécifiques d'aide à l'investissement, au conseil ou encore à la formation. Ces politiques doivent, selon le CESER, être complétées par des actions plus globales de sensibilisation, de lobbying et d'influence tant auprès de l'Europe que du Gouvernement et du Parlement français. **Il est en effet indispensable d'entreprendre de telles démarches d'intelligence économique auprès des pouvoirs publics** pour souligner et convaincre par exemple de la nécessité d'évolutions tant le domaine de la fiscalité agricole (lissage des revenus, conditions d'amortissement, constitution de trésorerie, ...) que des conditions de négociations des prix entre producteurs, transformateurs et distributeurs, ou encore de retour à une certaine régulation des prix. De même, un effort réel de simplification dans l'établissement des dossiers administratifs (pour bénéficier de fonds européens ou pour les implantations de structures de productions -ateliers, silos,...-) doit être mis en œuvre.

L'accentuation du soutien des collectivités territoriales aux secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire passe également par un approvisionnement accru de la restauration hors domicile publique (lycées, collèges, restaurants administratifs, maisons de retraite, ...) en denrées produites et élaborées en région. Sans verser dans une vision autarcique, l'apport de la commande publique à ces secteurs est indispensable d'autant que d'autres régions et d'autres départements ont d'ores et déjà mis en place de telles stratégies préférentielles.

3.3. Préconisations et orientations concernant les grandes filières agricoles et agroalimentaires normandes

Après avoir formulé dans le développement précédent des préconisations d'ordre générique et donc valables pour l'ensemble des filières, il est indispensable pour conclure ce rapport-avis d'examiner filière par filière quelles améliorations peuvent être spécifiquement apportées aux relations entre telle ou telle production agricole et sa déclinaison agroalimentaire.

- **La filière lait**

Principal secteur agricole et agroalimentaire en Normandie, la filière lait est également celle qui connaît les difficultés les plus considérables. Si la question du prix du lait a, semble-t-il, reçu de premières réponses⁴⁰, d'autres problématiques demeurent, certaines conjoncturelles, d'autres plus structurelles. Le premier axe de travail de la profession est de chercher à **maintenir la capacité de production régionale en quantité et sur l'ensemble du territoire régional**. Les circonstances actuelles retentissent négativement sur l'intérêt manifesté par les agriculteurs pour les productions animales en général et pour la production laitière en particulier. Une trop faible présence de producteurs en certains secteurs géographiques pourrait dans le pire des cas avoir pour effet de pénaliser la collecte et pourrait conduire certains transformateurs à modifier leur stratégie d'implantation industrielle. On voit dès lors quelle importance peut revêtir **une accentuation de la politique d'accompagnement des installations de jeunes agriculteurs** avec une mise en œuvre associant l'ensemble des acteurs de la filière. Evoquée précédemment, la question de **l'élévation de**

⁴⁰ Notamment du fait de l'accord passé le 30 août dernier avec le groupe Lactalis avec un prix d'achat de la tonne de lait à 280 euros et une augmentation progressive vers 300 euros.

la qualité de la production de lait au sein des exploitations est d'une grande importance. Elle influe sur le prix payé au producteur, sur sa capacité à transformer à la ferme voire sur les choix de production des transformateurs.

Le CESER considère également indispensable **d'inciter et d'accompagner les exploitants vers une production laitière durable et plus autonome** avec des investissements raisonnés et raisonnables⁴¹. En l'occurrence, une **utilisation accrue du potentiel herbager régional** ainsi qu'une **amélioration globale de la technicité dans la conduite de l'exploitation** apparaissent souhaitables. Cela passe par un renforcement des actions de formation et de conseil, actions que la Région doit soutenir de même que les entreprises de transformation laitière. Egalement, les politiques publiques favorables à une autonomie accrue des exploitations (MAEC, évolution des pratiques culturales, aides aux équipements individuels et collectifs susceptibles de favoriser une maîtrise des coûts) doivent être accentuées et promues. Dans ce même ordre d'idées, **les initiatives relatives à la transformation laitière à la ferme devront continuer à être accompagnées**.

Une nécessaire structuration et professionnalisation des OP doit être recherchée. Ces dernières sont sans doute trop nombreuses, insuffisamment organisées et surtout non dotées des compétences indispensables à l'instauration d'un dialogue plus équilibré avec les industriels transformateurs. Pour ces mêmes raisons, elles n'assurent pas auprès des producteurs le rôle d'intermédiation, de transmission d'information et de conseil technique attendu par ceux-ci. Pour ces raisons, leur attractivité vis-à-vis des exploitants laitiers en est altérée. Compte tenu de l'importance primordiale d'une professionnalisation accrue des OP, **le Conseil régional doit jouer un véritable rôle incitatif en ce domaine**, soit en accompagnant temporairement les OP dans leur parcours opérationnel (en prenant en charge de façon transitoire une partie des coûts salariaux), soit par des financements bonifiés accordés aux exploitants adhérents à une OP. De toute évidence, le Conseil régional devra accompagner le mieux possible ce processus de professionnalisation.

Il est aussi souhaitable de **voir se constituer au niveau du bassin de production régional une association des OP (AOP)** pour favoriser le dialogue inter OP et l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre elles.

D'une façon générale, **une montée en gamme doit être initiée à tous les échelons de la filière**. Elle suppose une action conjuguée des producteurs et des transformateurs. La mise au point et l'élaboration de produits à la qualité reconnue est en effet l'une des orientations les plus susceptibles d'assurer aux produits laitiers régionaux de meilleurs débouchés, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. En outre, cette orientation coïncide parfaitement avec l'identité et l'image agricole et agroalimentaire de la Normandie.

Enfin, **la loi Sapin II⁴², car elle propose une évolution des conditions de contractualisation entre producteurs et transformateurs** (et distributeurs) dans un sens plus favorable aux premiers et tendant à rééquilibrer les termes de la négociation, **devra être soutenue par les acteurs politiques et**

⁴¹ A ce propos, une modernisation de la fiscalité agricole est souhaitable notamment pour l'adapter à la volatilité des prix. Il faudrait, entre autres, autoriser des provisions de manière plus souple. Ce lissage par les provisions éviterait un lissage par les charges (surinvestissement les bonnes années). Egalement, une incitation à la constitution de réserves de trésorerie est souhaitable avec une fiscalisation des seules sommes prélevées. Enfin, il pourrait être envisagé une évolution de la fiscalité dans un sens moins favorable à la capitalisation.

⁴² Loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique en cours d'examen.

professionnels. Cependant, certaines de ses dispositions en proposant la publicité de données stratégiques sont à même d'exposer les entreprises concernées à la concurrence internationale.

- **La filière viande**

Dans son rapport-avis sur « l'abattoir du futur, vers un nouveau modèle économique pour la filière abattage », le CESER a procédé à une analyse détaillée des différentes préconisations à même de susciter des évolutions favorables dans la relation entre production et transformation de la viande. Il convient donc dans le présent rapport-avis de les réaffirmer de façon condensée.

D'une manière générale, la facilitation et l'optimisation des relations entre les secteurs de la production et de la transformation de la viande restent avant tout tributaire du **maintien en Normandie du maillage actuel des abattoirs**. Ces équipements constituent pour cette filière en effet un maillon essentiel qu'il faut préserver en dépit des difficultés actuellement rencontrées tant par l'élevage bovin (y compris laitier) que par les unités d'abattage. Si les grands outils d'abattage présents en Normandie relèvent de groupes dont les stratégies d'approvisionnement et les débouchés dépassent les limites du bassin de production régional, il conviendra en revanche **de porter une attention soutenue au devenir des unités de petite et de moyenne tailles** (souvent multispèces) plus étroitement connectées aux territoires. En l'occurrence, un accompagnement de ces structures par les collectivités locales (sous forme par exemple de Délégation de service Public – DSP-) est une solution envisageable à la condition cependant que les collectivités investissent régulièrement dans la modernisation des outils. A ce propos, le CESER réaffirme **la nécessité pour les établissements d'abattage de poursuivre une politique d'investissement soutenue**, avec le concours des pouvoirs publics, de façon notamment à demeurer compétitifs et à maintenir les niveaux d'agrément sanitaire leur permettant de conserver ou d'accéder à des marchés spécifiques (exportation, RHD, ...).

Plusieurs autres préconisations peuvent contribuer au maintien du maillage en abattoirs. A l'amont, une organisation plus affirmée de l'élevage bovin avec un dialogue accru avec les abatteurs est nécessaire. Dans cet ordre d'idées, **le déploiement d'un nombre accru d'OP dans ce secteur serait de la plus grande utilité et irait dans le sens d'une structuration améliorée**. Une telle stratégie permettrait notamment de mieux faire correspondre l'offre d'animaux de boucherie aux besoins exprimés par le secteur de la commercialisation tant en termes d'importance des flux que de qualités (races, conformation, ...) et, sans doute, de niveaux de prix d'achat.

Egalement, **la création de centres d'allotement** pourrait contribuer à la structuration de l'offre et à la réduction des coûts logistiques. A l'aval, plusieurs options d'amélioration sont envisageables. Tout d'abord, **un accroissement de l'offre de services** (pièçage, , maturation, traçabilité ...) est souhaitable car attendue par une partie de la clientèle des abattoirs. De même, **la mise en place d'ateliers de découpe** doit être considérée comme un facteur d'extension de l'offre de services en relation avec les évolutions de la demande d'une partie des éleveurs et des consommateurs (circuits courts). Par ailleurs, **un recours accru dans la restauration hors foyer aux viandes produites et abattues localement**, doit être promu, les marges de progrès étant en ce domaine en Normandie encore considérables.

Les filières porcines et avicoles doivent être confortées. Pour la première nommée, le maintien de l'établissement AIM (Sainte-Cécile 50) est vital non seulement pour l'élevage (et pour le développement d'une marque Porc de Normandie) mais aussi pour les établissements de salaison et leur développement ; pour la seconde, la question relève plus d'un accroissement des capacités de

production via notamment une simplification des procédures d'implantation et d'extension des élevages et un soutien aux ateliers d'abattage et de transformation avicoles.

- **La filière céréales**

Dans cette filière, la demande de produits transformés (pains, biscuits, pâtisseries, ...) issus de productions locales ne cesse de croître. Pour apporter des réponses quantitatives et qualitatives adaptées, **la poursuite des efforts en direction d'une évolution des variétés céréalières** (notamment pour une production accrue de blé panifiable), **des pratiques des producteurs et d'une adaptation des exigences environnementales aux critères de qualité exigés**, est indispensable. Il faut ajouter que l'effort de sélection variétale permet à la fois de mieux répondre aux exigences des distributeurs⁴³ et des marchés céréaliers à l'export.

Les exigences introduites par de nouveaux modes de production, par la demande des transformateurs et de l'exportation imposent **une évolution de l'équipement nécessaire au travail du grain** au sein des exploitations céréalières et oléo-protéagineuses et des entreprises de collecte. **Les politiques régionales d'aides à l'investissement devront en tenir compte.**

En relation étroite avec les meuneries normandes, il pourrait être possible d'**étendre la mise en marché de farines d'origine régionale** et identifiée comme telle pour favoriser la fabrication de pains « normands ». De la même manière, **un recours accru par les industriels transformateurs (biscuiterie notamment) aux céréales régionales** est souhaitable sachant qu'il existe une demande croissante des consommateurs en ce domaine. Dans cet ordre d'idée, **le développement de cultures de céréales (sarrasin par exemple) répondant à certaines niches** (agro)alimentaires pourrait être envisagé.

42

Enfin, le CESER veut attirer l'attention sur la **nécessité d'une simplification des démarches administratives préalables à l'édification d'équipements** (silos par exemple) propres au travail des céréales de même que sur les difficultés rencontrées en matière d'approche et de logistique.

- **Les autres filières végétales (légumes, pommes de terre, betterave sucrière)**

Dans l'absolue peu versées en Normandie dans la transformation⁴⁴, **les filières légumes et pommes de terre possèdent de ce fait des marges de progression potentielles**. Ainsi, l'évolution des modes de consommation offre à ces productions notamment des perspectives tout à fait intéressantes. En effet, parallèlement à la consommation de produits frais, les ménages consomment de plus en plus de produits élaborés (de la première à la cinquième gamme) et donc transformés, y compris en matière de légumes.

La plupart des filières végétales disposent en Normandie d'un niveau de structuration suffisamment abouti pour envisager, porter ou s'adapter à des projets de transformation. Dans le domaine des légumes, au-delà des formes de transformation aujourd'hui présentes, des perspectives demeurent donc, encore faut-il trouver des créneaux et des porteurs de projets. Il semble à ce propos que le secteur de la coopération, bien développé en Normandie, soit à même d'étoffer l'offre de transformation à des fins alimentaires de produits d'origine végétale. **Le secteur de la pomme de terre**, quant à lui, dispose également dans le domaine de la transformation de possibilités de

⁴³ Ils demandent de plus en plus des céréales référencées IRTAC (Institut de recherche technologique et Agroalimentaire des Céréales).

⁴⁴ Sauf à des fins non alimentaires.

croissance. Toutefois, ce secteur de production **doit poursuivre ses efforts de structuration** face à une concurrence forte située notamment dans les Hauts-de-France et d'entreprises de transformation puissantes.

Toutefois, le **développement de la transformation des productions végétales reste conditionné par la volonté des producteurs de s'inscrire plus encore dans un système de contrats**, lequel induit des obligations de régularité dans l'approvisionnement, de soumission à des niveaux de qualité souvent élevés, de disposition d'équipements spécifiques (irrigation par exemple pour certains légumes) et de soumission à des prix d'achat certes stables mais généralement très ajustés. En outre, une évolution en ce sens suppose une plus ou moins grande proximité avec les unités de transformation.

Concernant plus spécifiquement le secteur de la betterave sucrière, par nature dédiée à la transformation, les perspectives sont conditionnées par la fin en 2017 des quotas. En l'occurrence, la transformation est assurée par des groupes de dimension nationale voire internationale et les conditions et les termes de la négociation des futurs contrats entre producteurs et industriels seront de la plus grande importance. En outre, l'incorporation de la pulpe (de betterave) dans le prix payé globalement aux producteurs va priver ces derniers d'un revenu dont ils bénéficiaient antérieurement, ce qui constitue un facteur potentiel de déstabilisation. **Le secteur de la betterave devra donc consolider sa structuration et poursuivre sa réflexion sur la sortie des quotas et affronter des conditions de marchés radicalement nouvelles.**

• La filière cidricole

Particulièrement bien structurée et entièrement dédiée à la transformation, la filière cidricole doit poursuivre son développement. Plusieurs axes favorables doivent ainsi pour le CESER être privilégiés.

En ce qui concerne l'amont, **les efforts consacrés à la plantation et à la régénération du verger doivent persister**. Egalement, **la modernisation des équipements à la ferme (chaîne du froid) et le développement de la transformation fermière doivent être encouragés**.

L'attention portée par la filière à l'innovation est souvent mis en avant. Cette orientation passe par une extension de l'offre de produits cidricoles (liquides ou semi-liquides) et par une présentation des produits variée (contenants, carte des cidres, ...).

Enfin, **l'accent devra être mis plus encore sur la promotion** (politique soutenue de communication, présence accrue du cidre dans les manifestations publiques et privées de types concerts, salons et foires, présence renforcée sur les aires routières et autoroutières régionales, ...). **Un partenariat renforcé avec le Comité Régional de Tourisme** est à cet égard souhaitable dans la mesure où il s'agit d'un produit porteur de l'identité normande. Egalement, **la recherche d'opportunités à l'exportation** (au travers par exemples des cidres⁴⁵) ou **la conclusion de partenariats avec des entreprises de préférence régionale déjà présentes sur certains marchés à l'étranger** doivent constituer des objectifs.

• Les filières bio

En croissance significative et, semble-t-il, durable, la consommation de produits bio concerne non seulement des produits frais mais aussi des produits transformés soit à la ferme, soit aux plans artisanal et industriel. Concernant ces derniers produits, une progression de la demande

⁴⁵ Assemblages sucrés alcoolisés.

d'incorporation aux gammes conventionnelles de produits labellisés bio est ressentie par les transformateurs.

Préalablement à toute recommandation, le CESER insiste pour que le **rythme de conversion et de création des exploitations agricoles bio soit le mieux possible ajusté à l'évolution de la demande** pour éviter toute éventualité de discordance et donc de crise. Cela vaut notamment pour le lait⁴⁶ et les céréales. En ce sens, **une poursuite de l'effort de structuration des producteurs bio apparaît souhaitable**. Elle favoriserait en outre une meilleure connaissance de l'importance et des variations de l'offre et de la demande en produits bio en Normandie. Elle irait également dans le sens d'une plus grande maîtrise de l'évolution de ce secteur et d'une certaine anticipation des fluctuations économiques le concernant.

Dans le domaine laitier, à l'amont de la filière et compte tenu de la croissance forte du nombre de conversions, le CESER ne peut qu'insister sur la **nécessité pour les nouveaux arrivants de rejoindre et d'adhérer à l'OP** propre au secteur laitier bio.

Un accompagnement des dépenses occasionnées par les procédures de certification (au moins la première année) devrait être proposé aux entreprises travaillant, stockant et/ou incluant des produits bio dans leurs productions. Cela vaut tant pour les productions animales (abattoirs, ateliers de transformation, ...) que végétales (silos). Une telle démarche ne pourrait notamment que favoriser l'augmentation du nombre d'abattoirs certifiés (la moitié actuellement⁴⁷).

Pour la transformation de denrées animales, les préconisations contenues dans le rapport du CESER sur « l'abattoir du futur : vers un nouveau modèle économique pour la filière abattage » peuvent être à nouveau évoquées dans ce rapport-avis. De la sorte, **la création de centres d'allotement, l'amélioration de l'offre de services dans les abattoirs**, de même que le **déploiement sur le territoire d'ateliers de transformation** sont des orientations de nature à accompagner le développement des activités d'élevage et de transformation des produits carnés bio en Normandie.

• Les produits de la mer et aquacoles

De la même manière que pour certaines filières agricoles, l'essentiel des produits de la mer pêchés ou élevés en Normandie est valorisé en frais. Compte tenu des spécificités des ressources naturelles et aquacoles présentes en région, les potentialités de transformation demeurent limitées ce pour les raisons exposées dans la deuxième partie de cet avis-rapport.

Dès lors, le CESER considère que les voies ouvertes par **la transformation par des mareyeurs ou de petits ateliers à destination de clientèles principalement locales doivent être encouragées**. Egalement, les possibilités de **valorisation à des fins entre autres alimentaires des co-produits et des sous-produits** issus des productions maritimes ou aquacoles présentent un intérêt certain. Enfin, une **expérimentation des possibilités de transformation de certains coquillages** doivent être menées car l'abondance de certains d'entre eux sur les littoraux et les fonds marins normands mérite d'y consacrer quelques recherches et quelques expérimentations (en matière de recettes et en termes de processus de transformation).

⁴⁶ Aujourd'hui, le marché du lait bio représente entre 2 et 3 % du marché total.

⁴⁷ Deux abattoirs seulement peuvent traiter en Normandie des porcs en bio, un seul pour les ovins.

SYNTHESE DES PRECONISATIONS ET ORIENTATIONS EN FAVEUR D'UNE OPTIMISATION DES RELATIONS ENTRE AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Au travers de ce rapport-avis, le CESER de Normandie a voulu élaborer un ensemble de préconisations, certaines d'ordre général et stratégique, d'autres plus techniques et sectorielles, visant à favoriser une optimisation des relations entre les secteurs agricole et agroalimentaire.

Le CESER insiste tout d'abord sur **le contexte particulièrement incertain** dans lequel évoluent désormais les secteurs agricole et agroalimentaire. En l'occurrence, la dérégulation et son pendant la volatilité des prix, les évolutions affectant les modes de consommation alimentaire voire l'évolution des conditions climatiques, influent sur les perspectives et les conditions de développement des secteurs en cause.

Un certain nombre de préconisations favorables à une optimisation des relations entre l'agriculture et l'agroalimentaire relève selon le CESER **d'orientations de nature génériques et horizontales**. De la sorte, il importe de poursuivre et si possible d'accroître les efforts dans le domaine de la recherche au profit d'une élévation de la qualité des productions et de produits agricoles et agroalimentaires. Dans le même ordre d'idées, l'innovation de même qu'une accentuation des efforts en matière de formation doivent venir consolider ces deux secteurs dans leurs démarches de progrès. Une structuration de la production agricole plus affirmée avec la constitution d'OP en particulier dans les secteurs du lait et de la viande bovine est indispensable. Egalement, la passation de contrats bipartites voire tripartites entre opérateurs doit être recherchée. De même, la présence en région d'un secteur coopératif développé doit être mise à profit. Les collectivités territoriales doivent enfin privilégier pour leur restauration le recours aux productions régionales.

Les actions menées de longue date en faveur de l'obtention pour les productions régionales de signes distinctifs de qualité doivent être poursuivies. Le projet de lancement d'une marque collective « Normandie » participe de cette ambition ; toutefois, il conviendrait de distinguer en son sein les produits agricoles et agroalimentaires pour éviter notamment toute banalisation. Enfin, l'agriculture comme l'agroalimentaire doivent bénéficier de la part des collectivités territoriales en direction des pouvoirs publics d'actions concertées et permanentes de lobbying et plus généralement d'intelligence économique.

Les **préconisations propres à chacune des grandes filières** sont pour l'essentiel les suivantes :

- **pour la filière lait**, l'objectif prioritaire doit être de maintenir la capacité de production sur l'ensemble du territoire régional. Cela suppose une accentuation de la politique d'installation des jeunes ainsi qu'une amélioration globale de la technicité dans la conduite des exploitations et une montée en gamme de la transformation. Plus généralement, il est nécessaire d'inciter et d'accompagner les exploitants vers une production laitière durable notamment en privilégiant une utilisation accrue du potentiel herbager. Enfin, une structuration et une professionnalisation des OP est indispensable.

- **pour la filière viande**, le maintien du maillage actuel des abattoirs doit être recherché en tant qu'équipement charnière de la filière avec une attention toute particulière consacrée aux structures de petite et de moyenne tailles, plus étroitement connectées aux territoires. En ce sens, la prise en compte de ces équipements par les collectivités (sous forme de DSP), la création de centres

d'allotement, un accroissement de l'offre de services, l'aide à la mise en place d'ateliers de découpe sont souhaitables. Un effort de structuration pour la production de viande bovine est nécessaire.

- **pour la filière céréales** (blé notamment), l'accent doit être mis la poursuite des efforts en termes de recherche variétales de même que sur des équipements nécessaires au travail du grain. Le secteur de la transformation doit tirer parti de la faveur des consommateurs pour les produits faisant appel à des céréales d'origine régionale.

- **Pour les autres filières végétales** (légumes, pommes de terre, betterave), les marges de progression en termes de transformation sont intéressantes mais reposent sur le développement de la contractualisation entre producteurs et transformateurs, donc sur une structuration plus accentuée (dans le domaine de la pomme de terre notamment). La fin des quotas betteraviers en 2017 doit être préparée et anticipée.

- **pour la filière cidricole**, la recherche de nouveaux marchés et de nouvelles clientèles (y compris à l'exportation) doit constituer un objectif. Cela procède, outre l'innovation produits, d'un effort renouvelé de promotion avec l'instauration souhaitable d'un partenariat avec le Comité régional de Tourisme.

- **pour les filières bio**, la continuation de l'effort de structuration est souhaitable d'autant que certaines filières ne sont pas l'abri de difficultés d'ajustement entre l'offre et la demande (lait voire céréales). L'accompagnement des dépenses de certification, notamment à l'issue des procédures de conversions, est également souhaitable. Enfin, les productions carnées restent étroitement tributaires du maintien d'un maillage suffisant d'abattoirs de proximité et d'une amélioration de la gamme de services après abattage.

- **pour les produits de la mer et aquacoles**, outre la transformation par des TPME de produits aquacoles spécifiques à la mer de la Manche, une expérimentation des possibilités de transformation de certains coquillages et de valorisation à des fins entre autres qu'alimentaires des co-et sous-produits devra être encouragée.

Conclusion

Les relations entre agriculture et agroalimentaire sont donc marquées en Normandie par leur importance et leur volume. Pratiquement tous les secteurs de productions primaires ont ainsi su tisser et développer des connexions parfois même très étroites avec le domaine de la transformation. L'existence de filières très intégrées comme le lait ou les fruits à cidre en témoigne.

Ce degré dans l'absolu élevé de relations peut cependant selon le CESER être amplifié.

D'une façon générale, il convient tout d'abord de faire en sorte que les relations entre agriculture et agroalimentaire se traduisent plus par des flux tirés (de l'aval vers l'amont) que poussés (de l'amont vers l'aval). Il faut en effet produire des matières premières qui correspondent le plus possible à la demande de transformation et de commercialisation. En ce sens, une accentuation du dialogue au sein des grandes filières apparaît indispensable via l'établissement de véritables partenariats et une structuration accentuée. Cette dernière observation vaut notamment pour la filière viande bovine avec une plus grande présence d'OP ou encore pour la filière laitière avec une professionnalisation accrue des OP existantes.

L'intensification des relations entre l'agriculture et le secteur agroalimentaire procède également d'initiatives entrepreneuriales lesquelles doivent être encouragées et surtout facilitées par un accompagnement adapté (et si possible simplifié). A ce propos, le secteur de la coopération, significativement présent en Normandie, constitue un vecteur de développement agricole et agroalimentaire dont il convient de tirer le meilleur parti possible.

De même, l'amélioration qualitative des productions est d'une manière générale souhaitable voire pour certaines d'entre elles (lait, blé tendre, ...) indispensable. Une telle inflexion reste tributaire d'un effort accru de recherche et de formation ainsi que d'une accentuation des prestations de conseil proposées tant aux producteurs qu'aux transformateurs. En l'occurrence, la mise au point (y compris innovante) et l'élaboration de produits se distinguant par leur qualité apparaissent au CESER comme une voie à privilégier tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. Egalement, un recours plus fréquent à la passation de contrats bipartites ou mieux tripartites entre production, transformation et secteur de la commercialisation doit être envisagé.

47

L'évolution vers une plus grande autonomie des exploitations apparaît également indispensable. En ce sens et à titre d'exemple, la valorisation du potentiel fourrager régional est insuffisante alors qu'il constitue une véritable richesse et une source potentielle d'économies. L'orientation vers une agriculture plus durable, environnementalement, économiquement et socialement en dépend.

Le CESER, compte tenu des évolutions des modes de consommation et des conditions actuelles de commercialisation, insiste sur la nécessité de favoriser l'innovation et l'exportation. Dans ce contexte de marchés caractérisés à la fois par leur maturité et par un niveau de concurrence très élevé, les produits élaborés en Normandie, souvent sous signes de qualité, sont tout à fait en mesure de se démarquer et de trouver de nouveaux espaces de vente.

Le CESER insiste par ailleurs pour que la démarche entamée en faveur de la mise en place d'une marque collective Normandie se concrétise en prenant toutefois en compte la spécificité des productions agricoles et agroalimentaires, les produits normands concernés se distinguant par leur souci de qualité reconnue et encadrée.

Enfin, l'intérêt des collectivités territoriales pour les secteurs agricoles et agroalimentaires ne saurait se limiter à la mise en œuvre de politiques d'aides à l'investissement et au conseil lesquelles sont bien entendu indispensables. Il doit aussi se manifester par un soutien permanent à ces secteurs en termes de démarches d'influence et de lobbying vis-à-vis de l'Union Européenne, du Gouvernement et du Parlement français. En effet, qu'il s'agisse d'accès facilité aux fonds européens, de simplification administrative, d'adaptation de la fiscalité aux réalités économiques ou encore et surtout de réponses apportées aux problèmes très actuels de volatilité des prix et de dérégulation,

les secteurs agricoles et agroalimentaires normands ont plus que jamais besoin de cette forme d'accompagnement et d'anticipation.

Déclarations des groupes

A venir

Liste des sigles

AOP	Appellation d'Origine Protégée
CCP	Certification de Conformité Produit
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
ETP	Equivalent Temps Plein
ESITPA	Ecole Supérieure d'Ingénieurs et de Techniciens pour l'Agriculture
ESIX	Ecole Supérieure d'Ingénieurs de l'Université de Caen-Normandie
ETA	Entreprise de Travail agricole
IAA	Industrie Agro-Alimentaire
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
IGP	Indication Géographique Protégée
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
NFM	Normandie Fraîcheur Mer
OP	Organisation de Producteurs
PIA3	3 ^{ème} Programme d'Investissement d'Avenir
PME	Petite et Moyenne Entreprise
RA	Recensement de l'Agriculture
SAU	Surface Agricole Utile
SMEL	Synergie Mer Et Littoral
TPME	Très Petite et Moyenne Entreprise
TAFTA	Traité de libre-échange Atlantique
UTA	Unité de Travail Agricole